

ENTRE RÉSISTANCE ET CONTESTATION

LA GENÈSE DU SQUAT COMME MODE D'ACTION

Cécile PÉCHU, Université de Lausanne

Résumé: Cette contribution vise plusieurs objectifs théoriques : questionner les implicites du concept de répertoire d'action pour proposer une typification des modes d'action, indiquer des pistes pour une analyse conjointe des répertoires instrumentaux et discursifs mis en œuvre par les organisations, reconsidérer les ruptures historiques mises au jour par Charles Tilly, et enfin réfléchir aux conditions organisationnelles et contextuelles favorisant l'usage de formes d'actions directes. Elle se fonde empiriquement sur l'étude de la genèse d'un mode d'action spécifique, le squat, entre 1880 et 1914, au moyen d'un travail d'archives et d'un travail d'étymologie. On montre notamment que le passage de la « résistance » à la « contestation », dans laquelle prédomine le « revendiqué », suppose une forme particulière de rapport au politique qui, au début de ce siècle, constituait en soi un enjeu de luttes important entre différents groupes.

Introduction

Plusieurs travaux démontrent l'intérêt qu'il y a à considérer l'évolution dans le temps de l'utilisation d'un mode d'action, pour comprendre le sens dont il est investi. C'est ainsi que l'étude des utilisations du charivari¹, de la manifestation², de la grève de la faim³, de la barricade⁴ ou de la pétition⁵, et de leur modification progressive, permet d'appréhender l'univers de contraintes et de significations dans lequel ils s'inscrivent. Il s'agit ici de se focaliser sur le moment particulier de la genèse d'un mode d'action, qui présente plusieurs avantages du point de vue de l'appréhension empirique des problèmes que pose la notion de répertoire.

En effet, la notion de répertoire d'action collective élaborée par Tilly sépare, dans le continuum des actions, les formes de « contestation ouverte, collective et discontinue », d'une part des « formes individuelles de lutte et de résistance », et d'autre part de « l'opération routinière des partis politiques, des syndicats, etc. », excepté lorsque cette dernière produit une « contestation visible dans les arènes publiques »⁶. Tilly a récemment bien perçu ce que ce découpage avait d'arbitraire, et la cécité qu'il pouvait créer quant au lien existant entre ces différents types d'actions⁷. Car de nombreuses études ont montré tout l'intérêt qu'il pouvait y avoir à prendre en compte les « formes quotidiennes de résistance individuelles » pour analyser la contestation, notamment dans les contextes non démocratiques⁸. D'autres analyses

¹. Tilly, Charles, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1986, pp.40-54. Sur le charivari, voir aussi Darnton, Robert, *Le grand massacre des chats. Attitudes et croyances dans l'ancienne France*, Paris, Robert Laffont, coll. « Les hommes et l'histoire », 1985 (Première édition : *The great cat massacre*, New York, Basic Books, Inc., Publishers, 1984), chapitre 2 : « Une révolte d'ouvriers : le grand massacre des chats de la rue Saint-Séverin ».

². Robert, Vincent, « Aux origines de la manifestation en France (1789-1848) », in Favre, Pierre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990, pp.68-89 ; Fillieule, Olivier, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, particulièrement pp.205-228.

³. Siméant, Johanna, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp.277-355.

⁴. Traugott, Mark, « Barricades as repertoire : continuities and discontinuities in the history of French contention », in Traugott, Mark (ed.), *Repertoires and cycles of collective action*, Durham and London, Duke University Press, 1995, pp.43-56 ; Corbin, Alain, Mayeur, Jean-Marie (dir.), *La barricade*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

⁵. Contamin, Jean-Gabriel, *Contribution à une sociologie des usages pluriels des formes de mobilisation : l'exemple de la pétition en France*, Thèse pour le doctorat en science politique, dir. Michel Offerlé, Université Paris I, décembre 2001 ; Contamin, Jean-Gabriel, « La réception parlementaire d'une pratique politique "périphérique" : le droit de pétition entre réfraction et réflexion », in CURAPP, *La politique ailleurs*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, pp.39-71.

⁶. Tilly, Charles, « Contentious repertoires in Great Britain, 1758-1834 », in Traugott, Mark (ed.), *Repertoires and cycles of collective action*, op.cit., p.32.

⁷. Il explique ainsi qu'il espère que « l'analyse minutieuse de la contestation collective éclairera aussi l'action individuelle, la contestation continue, et l'action collective non contestataire ». *Ibidem*.

⁸. Cf. notamment Scott, James C., *Weapons of the weak. Everyday forms of peasant resistance*, New Haven and London, Yale University Press, 1985. Pour une revue de la littérature concernant ce point, ainsi que sa discussion, cf. Fillieule, Olivier, Bennani-Chraïbi, Mounia, « Exit, voice, loyalty et bien d'autres choses encore », in Bennani-Chraïbi, Mounia, Fillieule, Olivier (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Presses de Science Po, 2002, pp.18-34 : « un caravansérail hasardeux », et pour une perspective historique, Thompson, Edward P., *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Editions de l'EHESS/Gallimard, 1988.

ont mis au jour le fait qu'une même organisation pouvait avoir recours, alternativement⁹ ou successivement¹⁰, à des modes de contestation collective et à des opérations routinières.

Or les éléments d'un répertoire d'action apparaissant toujours comme « sous-produit de l'expérience quotidienne »¹¹, s'intéresser à la genèse d'un mode d'action permet, plus qu'un autre moment, de saisir cette expérience, et donc éventuellement les étapes de la transformation d'un mode individuel de résistance en mode collectif de contestation. C'est d'autant plus le cas lorsqu'il s'agit d'un mode d'action que l'on désignera sous le terme « d'illégalisme sectoriel » et qui, tel le squat, constitue, en même temps qu'un outil de revendication, une réponse à la demande qu'il porte. En effet, le squat, comme le met en œuvre à l'heure actuelle par exemple l'association Droit Au Logement, apparaît comme mode d'action au début du 20^{ème} siècle. Mais il faut, pour comprendre sa genèse, remonter aux années 1880, où l'on peut repérer l'utilisation collective et ouverte d'une autre d'action, le « déménagement à la cloche de bois », dont il semble bien issu. Il s'agira ici de repérer la continuité existant entre les formes individuelles de résistance silencieuse et les formes contestataires ouvertes¹², pour montrer que les deux dimensions identifiées par Tilly, « individuel-collectif » et « discret-ouvert », sont relativement indépendantes, et que la dernière au moins de ces dimensions connaît une série de gradation allant de la clandestinité à la publicité recherchée. Cela nous permettra de revenir sur la périodisation élaborée par Charles Tilly : en effet, si 1848 marque pour lui le passage à un répertoire d'action collective moderne¹³, il note par ailleurs que la « prise d'un espace » alliée à une revendication

⁹. Cf. par exemple au sujet de la FNSEA, Duclos, Nathalie, *Les violences paysannes sous la V^e République*, Paris, Economica, 1998.

¹⁰. Il s'agit ici des études consacrées aux processus d'institutionnalisation des mouvements sociaux. Cf. par exemple, au sujet des mouvements de chômeurs, Fillieule, Olivier, « Conscience politique, persuasion et mobilisation des engagements. L'exemple du syndicat des chômeurs, 1983-1989 », in Fillieule, Olivier (dir.), *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, coll. « Dossiers sciences humaines et sociales », 1993, pp. 123-155, et sur les Verts, Sainteny, Guillaume, *L'introuvable écologisme français ?*, Paris, P.U.F., coll. « Politique d'aujourd'hui », 2000.

¹¹. Traugott, Mark, « Barricades as repertoire... », *art. cité*, p.47.

¹² Il aurait été intéressant d'étudier, à côté des squats revendiqués par des organisations, que l'on considérera ici, les actions ne donnant pas lieu à une répercussion dans l'espace public, ou celles qui connaissent une certaine publicité mais restent des actions isolées, comme par exemple une résistance individuelle à une expulsion. Mais se pose ici, s'agissant d'une perspective historique, le problème des sources susceptibles de permettre le repérage des actions « silencieuses ». Par ailleurs, l'analyse exhaustive des actions isolées « publiques » aurait demandé un travail de dépouillement systématique des sources de presse nationales et locales, sans que pour autant l'on parvienne alors à un corpus complet. Sur le point du biais introduit par la presse dans le compte-rendu des événements protestataires, cf. Fillieule, Olivier, Jimenez, Manuel, « The Methodology of Protest Event Analysis and the Media Politics of Reporting Environmental Protest Events », in Rootes, Christopher (dir.), *Environmental protest in Western Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2003, pp. 258-279 ; Contamin, Jean-Gabriel, *Contribution à une sociologie...*, *op.cit.*, 3^{ème} partie, chapitre 3 : « Sélectivité médiatique en matière de pétition et analyse événementielle », pp.357-401 ; McCarthy, John D., McPhail, Clark, Smith, Jackie, « Media bias in the coverage of Washington, D.C. Demonstrations », *American Sociological Review*, vol.61, 1999, pp.478-499 ; Rucht, Dieter, Neidhardt, Friedhelm, « Methodological issues in collecting protest event data : units of analysis, sources and sampling. Coding problems », in Rucht, Dieter, Koopmans, Ruud, Neidhardt, Friedhelm (eds), *Acts of dissent : new developments in the study of protest*, Lanham, Rowman and Littlefield Publishers, pp.65-89. Pour un point de vue plus optimiste : Koopmans, Ruud, Rucht, Dieter, « Protest event analysis », in Klandermans, Bert, Staggenborg, Suzanne (eds), *Methods of social movement research*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2000, pp.231-259.

¹³. Tilly, Charles, *La France conteste...*, *op.cit.*, pp.54-84. Il existe une polémique entre Charles Tilly et William Sewell concernant la date du passage du répertoire du 18^{ème} siècle à celui du 19^{ème} siècle : W. Sewell identifie ainsi la période allant de 1789 à 1795 comme la période charnière du passage de l'un à l'autre répertoire (Sewell,

« offensive » est une innovation caractéristique du 20^{ème} siècle, dont « on trouve peu de précédents avant la Première Guerre Mondiale », et il cite à ce sujet les squatters¹⁴, alors même que ceux-ci sont actifs avant 1914. On examinera donc, s'agissant de la périodisation des différents répertoires, l'hypothèse émise par Charles Tilly et défendue par les théoriciens des nouveaux mouvements sociaux selon laquelle Mai 1968 marquerait le passage à un nouveau répertoire d'action, dont témoigneraient selon lui trois signes : l'importance croissante des « occupations de toute sorte », les « innovations extraordinaires » que constituent les assemblées internes, les graffiti, etc., et enfin « l'usage beaucoup plus important des média »¹⁵ (I)

Mais étudier l'utilisation du squat comme mode d'action suppose que l'on en ait une définition. Or si l'on peut définir grossièrement le squat comme l'occupation illégale d'un lieu en vue de son habitation individuelle ou de son utilisation collective (squats d'artistes, centres sociaux...), il reste que, dans cette optique, plusieurs cas de figures se présentent, qui peuvent s'ordonner autour de trois dimensions différentes. La première de ces dimensions est temporelle : le squat peut être défini *a posteriori*, lorsque des personnes quittent un lieu sans avoir acquitté les sommes dues, inscrivant ainsi leur occupation passée dans l'illégalité (déménagement « à la cloche de bois »), ou bien *a priori*, lorsque l'entrée (occupation) ou le maintien dans les lieux (résistances aux expulsions) se font de manière illégale. On constate que sur ces trois formes de squats, deux sont « offensives », le déménagement « à la cloche de bois », sans avoir payé le loyer, ainsi que l'occupation d'un logement, la dernière, la résistance à l'expulsion, étant plus manifestement défensive : ce second aspect, action offensive versus action défensive, constitue une seconde dimension opposant les modes d'action. Une dernière dimension distingue les formes qui correspondent à une contestation revendiquée publiquement, individuellement ou collectivement, de celles qui sont avant tout des formes de résistances individuelles non revendiquées, comme par exemple, dans le cas du squat, les squats discrets d'habitation.

On le devine aisément au vu de ces dimensions, l'étude du squat semble tout à fait appropriée pour repérer les liens unissant les différentes formes d'action, « contestataires » ou « de résistance ». Dans le même temps, ces dimensions suggèrent que ce mode d'action est susceptible d'autoriser une palette importante de discours différents. Or Marc Steinberg montre combien il est important, pour comprendre l'évolution des répertoires d'action, d'analyser conjointement leurs dimensions discursives et instrumentales, les répertoires « instrumental » et « discursif » interagissant et se renforçant¹⁶. Cette interaction est d'ailleurs selon lui particulièrement nette lorsqu'il y a exercice d'une violence collective ou que les

William H., Jr., « Collective violence and collective loyalties in France : why the French Revolution made a difference », *Politics and Society*, 18, 1990, pp.527-552, cité in Traugott, Mark, « Barricades as repertoire... », *art. cité*. De même, Mark Traugott, étudiant l'évolution de la barricade, note que celle-ci, présente dès le 16^{ème} siècle, perdure comme mode d'action et subit une transformation importante en 1830, remplissant après cette date une fonction essentiellement symbolique alors qu'elle possédait auparavant une efficacité directement militaire. Dans cette optique, la césure ne se situerait ni en 1789, ni en 1848, mais en 1830. M. Traugott en conclut qu'il n'y a pas une « nécessaire contradiction entre W. Sewell voyant dans la Révolution Française le moment d'origine d'un répertoire moderne et Ch. Tilly spécifiant 1848 comme étant le moment auquel la transformation irréversible prend place » (Traugott, Mark, *ibidem*, p.53).

¹⁴. Tilly, Charles, *La France conteste...*, *op.cit.*, p.521.

¹⁵. *Ibidem*, p.541.

¹⁶. Steinberg, Marc W., « The roar of the crowd : repertoires of discourse and collective action among the Spitalfields Silk weavers in Nineteenth-Century London », in Traugott, Mark (ed.), *Repertoires and cycles of collective action*, *op.cit.*, pp.57-87 ; Fillieule, Olivier, « Local Environmental Politics in France: Case of the Louron Valley, 1984–1996 », *French Politics*, vol.1, no.3, November 2003, pp.305-330.

répertoires mettent en avant le motif moral de l'action¹⁷. On sait par ailleurs la place qu'il faut accorder aux cultures des groupes et des individus dans le choix des répertoires d'action¹⁸. On portera donc une attention particulière aux idéologies sous-tendant l'usage du squat pour repérer les évolutions idéologiques et discursives qui accompagnent le passage de formes quotidiennes de résistance à des modes d'action collective. Il semble en effet que la distinction élaborée par Charles Tilly entre « formes individuelles de lutte et de résistance », « contestation ouverte, collective et discontinue », et « opération routinière des partis politiques et des syndicats » occulte l'un des points qui permettent d'ordonner les formes d'action: le travail d'élaboration des revendications. (II)

¹⁷. *Ibidem*, pp.60-61.

¹⁸. Fillieule, Olivier, *Stratégies de la rue...*, *op.cit.*, pp.209-228.

I. De la résistance à la contestation : formes d'action et publicisation

En analysant la façon dont s'organisent progressivement à la fin du 19^{ème} siècle des déménagements collectifs à la cloche de bois, on montrera que la distinction qu'opère Tilly entre les « formes de résistance individuelle » et les « formes de contestation collective, ouverte et discontinue » ne rend pas compte du fait que les deux dimensions « individuel-collectif » et « discret-ouvert » ne varient pas forcément de concert. On observera ainsi que des formes d'actions peuvent être collectives sans être forcément « ouvertes » (1). Mais cette distinction voile également la continuité qui existe entre les différentes formes d'action, que l'on peut repérer à travers les étapes de l'invention du squat. Cela nous permettra d'observer plus précisément le fait qu'il existe, du point de vue de la « publicité » des actions plusieurs aspects à prendre en compte : la réalisation publique ou clandestine de l'action en tant que telle ; sa publicisation ou non à travers différents médias (2). On s'attardera, du point de vue de cette dernière, sur les méthodes de spectacularisation employées par l'Union syndicale des locataires à partir de 1912 (3).

1) Des résistances individuelles aux résistances collectives aux propriétaires (1789-1910)

On retrouve des traces d'actions collectives dans les rapports entre propriétaires et locataires dès le Moyen-Age, qu'il s'agisse d'une émeute parisienne en 1306 lors d'une augmentation des loyers, ou des différents entre bourgeois et étudiants au sujet des loyers au 13^e siècle, qui conduiront à la fondation des collèges. Toutefois, Roger-Henri Guerrand relève que l'on en sait peu de choses jusqu'en 1789¹⁹. En fait, c'est même jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle que les informations restent parcellaires. On les passera en revue pour observer comment les actions sont d'abord essentiellement des formes de résistance individuelle avec l'usage du déménagement « à la cloche de bois », et ce jusqu'en 1880, (A), date à laquelle ces mêmes formes deviennent collectives et organisées, sans que leur publicité ne se fasse forcément de manière parallèle dans tous ses aspects (B).

A. Les résistances individuelles et idéologiques au propriétaire (1789-1880)

Les « déménagements à la cloche de bois », appelés aussi à Lille « déménagements à la Saint-Pierre », et qui consistent à partir sans payer son loyer, sont assez connus à partir de la fin du 18^{ème} siècle pour que Louis Sébastien Mercier en rende compte dans son *Tableau de Paris*²⁰. Patrick Kamoun explique que l'expression parisienne, liée à l'utilisation par les

¹⁹. Guerrand, Roger-Henri, *Propriétaires et locataires. Les origines du logement social en France (1850-1914)*, Paris, éditions Quintette, 1987, p.8.

²⁰. Mercier, Louis, Sébastien, *Tableau de Paris*, t.10, p.198 « Payer son terme », cité in Perrot, Michelle, « Les ouvriers, l'habitat et la ville au XIXe siècle », in Flamand, Jean-Paul (dir.), *La question du logement et le mouvement ouvrier français*, Paris, éditions de la Villette, coll. « Penser l'espace », 1981, p.22. Mercier écrit : « Dans les faubourgs, il y a trois à quatre mille ménages qui ne payent point leur terme, et qui promènent tous les trois mois, de galetas en galetas, des meubles dont la totalité ne vaut pas quatre-vingt francs ; ils déménagent pièce à pièce sans payer, et laissent seulement un de leurs meubles pour dédommagement, de sorte qu'au bout de

déménageurs de cloches pour signaler leurs voitures à bras, provient de la cloche de bois qui se trouvait dans l'ancienne flèche de Notre-Dame. Cette cloche était utilisée du jeudi saint à Pâques, pendant que les autres cloches étaient à Rome. L'expression désigne ainsi une cloche qui ne sonne pas réellement, pour mettre l'accent sur le caractère clandestin de tels déménagements²¹.

Cette pratique traduit autant les difficultés de la vie matérielle qu'une résistance aux rapports sociaux de propriété de la part des classes démunies, et le peu de légitimité conférée aux exigences des propriétaires. Mais on peut aussi repérer cette contestation sourde dans l'utilisation de termes moqueurs, dont Scott a bien montré l'importance pour évaluer l'acceptation commune de l'ordre social²². Ainsi, le propriétaire est généralement désigné sous le terme de « Monsieur Vautour » et son bras droit le concierge, appelé à l'époque locataire-principal, et chargé de récupérer les loyers des habitants, est connu sous le nom de « Pipelet ». Ces surnoms proviendraient, pour le premier, d'une pièce de théâtre créée sous le Premier Empire par Désaugiers, *M. Vautour ou le propriétaire sous le scellé*²³, qui reprendrait peut-être une appellation d'époque, et pour le second d'un personnage des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue²⁴. Ces personnages seront popularisés par deux séries de caricatures de Daumier, parues dans le journal *Le Charivari* en 1847 et 1854.

Les seules contestations collectives ouvertes dont on ait connaissance durant le 19^{ème} siècle, jusqu'en 1880, se déroulent durant deux périodes révolutionnaires. Les premières ont lieu en février et mars 1848 à Paris. Il s'agit alors de charivaris²⁵ menés contre les propriétaires refusant de délivrer des quittances sans paiement, alors que le paiement des termes dus a été suspendu. Michelle Perrot signale le « rôle moteur » qu'y jouent les femmes, comme lors des émeutes de subsistance²⁶. Ces charivaris feront même une morte²⁷. En outre, au moment de la Révolution de 1848, les illégalismes se développent, et « les classiques déménagements “ à la cloche de bois ” se multiplient et se font moins furtifs »²⁸. La question du logement serait par ailleurs l'une des causes du déclenchement de la Commune de Paris,

deux ou trois années ils n'ont plus de meubles ». Mercier, Louis, Sébastien, *Tableau de Paris*, II, Paris, Mercure de France, 1994, p.1023. Par ailleurs, la fuite d'un logement sans acquitter les sommes dues est un thème fréquent dans le roman picaresque français et espagnol du 18^{ème} siècle. Cf. par exemple de Marivaux, Pierre, *Le paysan parvenu* ; Lesage, Alain-René, *Histoire de Gil Blas de Santillane*.

²¹. Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage. Prélude au droit au logement*, Vauchrétien, Ivan Davy éditeur, coll. « Faits et gestes », 2000, p.31.

²². Scott, James C., *Weapons of the weak...*, *op.cit.*, pp.38-41 : « La résistance comme pensée et comme symbole ».

²³. Guerrand, Roger-Henri, *Propriétaires et locataires...*, *op.cit.*, p.42.

²⁴. Perrot, Michelle, « Les ouvriers, l'habitat... », *art. cité*, p.22.

²⁵. Charles Tilly décrit ainsi les charivaris : « En règle générale le charivari se déroule ainsi : on s'assemble dans la rue, devant une maison, on fait du tintamarre à grand renfort de cris, de chants et d'instruments improvisés (casserolles, bassins à lessive, etc.), on exige une somme des habitants de la maison, et on s'en va une fois cette somme payée. » in Tilly, Charles, *La France conteste...*, *op.cit.*, p.40. Mobilisations au départ centrées sur les mœurs des habitants d'une maisonnée, les charivaris se politisent dans les années 1830, avant de disparaître selon Tilly au cours du 19^{ème} siècle. On montrera plus loin qu'ils existent encore s'agissant du logement au début du 20^{ème} siècle.

²⁶. Sur le caractère « féminin » du trouble de subsistance, à l'opposé de l'acte « viril » de la grève, cf. Perrot, Michelle, « Les classes populaires urbaines », in *Histoire économique et sociale de la France*, IV. 1, Paris, PUF, 1979, p.515.

²⁷. Perrot, Michelle, « Les ouvriers, l'habitat... », *art. cité*, p.23. Voir aussi Perrot, Michelle, « 1848. Révolution et prisons », in Perrot, Michelle (dir.), *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 1980, pp.296-299.

²⁸. *Ibidem*, p.296.

comme l'a montré Jeanne Gaillard. Sans aller jusqu'à faire de cette dernière « la grève de loyers la plus réprimée de l'histoire »²⁹, elle montre bien que le décret versaillais qui met fin le 13 mars 1871 au moratoire des loyers, alors en vigueur depuis six mois, a probablement joué un rôle important en solidarissant différentes couches sociales³⁰. D'ailleurs la Commune, lors de sa troisième séance, remet les termes d'octobre, de janvier et d'avril³¹, avant d'ordonner un mois plus tard, le 25 avril 1871, la réquisition des logements inoccupés en faveur des habitants de maisons bombardées³². Plusieurs auteurs s'accordent de plus pour expliquer que l'opposition principale, aux lendemains de la Commune, ne met pas face-à-face ouvriers et patrons, mais bien propriétaires et locataires, dans une coupure « nette et douloureuse »³³. Pour autant, même à ce moment-là, les contestations semblent rester individuelles, discrètes et très marginales.

Différents faits témoignent donc de contestations et de résistances s'agissant du loyer au cours du 19^{ème} siècle. Mais la plupart du temps, ces résistances sont, pour reprendre l'amorce de typologie entre différentes formes de résistances effectuée par Scott, informelles, individuelles (non collectives), anonymes (non publiques) et elles visent des gains marginaux (elles ne défient pas le système)³⁴. A la fin du 19^{ème} siècle, on constate un double déplacement de ces résistances : d'individuels et discrets, les « déménagements à la cloche de bois » deviennent en effet collectifs et ouverts.

B. Des résistances collectives au propriétaire : les déménagements « à la cloche de bois » collectifs (1880-1910)

Autour de 1880, trois changements interviennent dans le contexte économique et social qui éclairent l'augmentation de la contestation s'agissant du logement. Tout d'abord, on assiste à une « ouvriérisation »³⁵ de l'industrie, et donc à un mouvement migratoire des campagnes vers les villes accru. De plus, cette migration temporaire jusqu'alors devient permanente³⁶. La demande de logements augmente donc, alors même que l'haussmanisation de la capitale voit la destruction de nombreux logements ouvriers bon marché³⁷. Or entre 1872 et 1882, le coût des loyers augmente fortement, de l'ordre de 25% dans les grandes villes, et de 30 à 35% dans la capitale, alors que la hausse n'aurait été que de 40% de 1817 à 1872³⁸.

²⁹. Castells, Manuel, *The city and the grassroots. A cross-cultural theory of urban social movements*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1983, p.23.

³⁰. Gaillard, Jeanne, *Paris, la ville (1852-1870)*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.118.

³¹. Guerrand, Roger-Henri, *Propriétaires et locataires...*, *op.cit.*, pp.171-172. Il s'agit bien d'une remise et non d'une prolongation du moratoire, comme il l'a parfois été écrit.

³². Il s'agit donc de la première réquisition publique pour loger des civils dont on ait connaissance.

³³. Gaillard, Jeanne, *Paris...*, *op.cit.*, p.118. Voir aussi Castells, Manuel, *The city and the grassroots*, *op.cit.*, p.23.

³⁴. Scott, James C., *Weapons of the weak...*, *op.cit.*, p.299.

³⁵. Jean-Paul Flamand explique ainsi que l'on passe d'un « domestic system », dans lequel les ouvriers-paysans étaient logés, à une « ouvriérisation » avec l'apparition de grandes concentrations ouvrières. Mais celles-ci restent rares avant 1880. Flamand, Jean-Paul, *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Paris, Editions la découverte, coll. « Textes à l'appui », 1989, p.26.

³⁶. Perrot, Michelle, « Les ouvriers, l'habitat... », *art. cité*, p.26.

³⁷. Michelle Perrot note, s'agissant de la décennie suivante, qu'entre « 1891 et 1911, les logements de moins de 500F annuels représentent 83% des logements détruits et seulement 62% des constructions ». De 1875 à 1883, le nombre de garnis n'aurait augmenté que de 20%, contre 80% pour celui de leurs occupants (Perrot, Michelle, « Les classes populaires urbaines », *art. cité*, pp.494 et 500).

³⁸. *Ibidem*, p.494. Perrot, Michelle, *Les ouvriers en grève, France, 1871-1890*, Paris, La Haye, Mouton, 1974, p.217.

Pendant que les prix à la consommation connaissent une baisse générale de 1871 à 1890, et surtout à partir de 1883, le logement est la seule catégorie de dépenses à ne pas diminuer³⁹. Mais dans le même temps, une dépression économique notable se produit de 1882 à 1886, la plus importante de la période 1871-1914⁴⁰. Michelle Perrot évalue à environ 10% le nombre d'ouvriers de l'industrie touchés par le « chômage »⁴¹, qui sévit particulièrement dans certains secteurs et dans certaines régions, dont Paris⁴². Le salaire nominal recule même entre 1882 et 1888, l'une des seules diminutions de la période⁴³, conduisant à une baisse du niveau de vie des ouvriers. Parallèlement à cette crise, le nombre de grèves augmente, particulièrement entre 1882 et 1884⁴⁴. C'est dans ce contexte de crise économique et de crise du logement qu'apparaissent des déménagements à la cloche de bois collectifs.

On trouve la trace de quatre groupes successifs qui, durant les années 1880, tentent, avec succès ou non, d'organiser des résistances aux propriétaires⁴⁵. Il s'agit d'abord des « Comités révolutionnaires pour la grève des loyers ». Ils sont créés en 1881 par les anarchistes François Hénon, ouvrier chaisier et la femme de Louis Galland, le gérant du *Père peinard*. Un rapport de police indique que ce groupement a pour programme le « refus de payer son terme » et, lorsque l'expulsion a lieu, de descendre « avec enfants et mobiliers dans la rue en nombre assez important pour créer des embarras à l'autorité » puis demander la « livraison pour habiter des propriétés inoccupées de l'Etat »⁴⁶. Mais il ne semble pas avoir été réellement actif, puisqu'un rapport suivant note que ce projet de « grève des loyers » « a été repoussé par la majeure partie des comités révolutionnaires comme étant impraticable, attendu que la loi arme les propriétaires de telle sorte qu'une grève de locataires serait suivie d'expulsions, de saisies de meubles, etc., et que finalement les victimes seraient les grévistes eux-mêmes »⁴⁷. Le rapport ajoute que néanmoins, ces comités révolutionnaires cherchent un moyen plus « praticable »⁴⁸.

³⁹ *Ibidem*.

⁴⁰ *Ibid.*, p.240. Voir aussi Perrot, Michelle, « Les classes populaires urbaines », *art. cité*, p.485. Jacques Prolo date lui la crise à 1883-84 (Prolo, Jacques, *Les anarchistes, Histoire des partis socialistes en France* (dir. Alexandre Zévaès), t.X, Paris, ed. Marcel Rivière et Cie, 1912, p.31).

⁴¹ Le « chômage » comme catégorie sociale et comme domaine d'intervention des politiques publiques apparaît dans la plupart des pays européens entre la fin des années 1880 et les années 1920. Cf. pour le cas de la France, Topalov, Christian, *La naissance du chômeur*, Paris, Albin Michel, 1994 ; Zimmermann, Bénédicte, « Eléments pour une socio-histoire des catégories de l'action publique », in CURAPP, *Historicités de l'action publique*, Paris, P.U.F., 2003, pp.241-258, et pour celui de la Suisse, Voegtli, Michaël, *Vagabond, sans-travail, chômeur. Histoire de la naissance d'une catégorie sociale et de sa prise en charge dans le canton de Neuchâtel (1880-1926)*, Mémoire de DEA en sociologie, dir. Franz Schultheis, Université de Lausanne, février 2004.

⁴² Perrot, Michelle, « Les classes populaires urbaines », *art. cité*, p.485.

⁴³ La seconde diminution du salaire nominal a lieu entre 1900 et 1905. *Ibid.*, p.490.

⁴⁴ Brécy, Robert, *Le mouvement syndical en France 1871-1921*, Paris, éditions du Signe, 1982, p.5.

⁴⁵ Sur cette période, cf. Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.*, pp.31-40 ; Guerrand, Roger-Henri, *Propriétaires et locataires...*, *op.cit.*, pp.215-224 ; Lorry, Anthony, *Recherche sur les anarchistes et les syndicats en banlieue Nord de Paris (1880-1912)*, Mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Jacques Giraud, Université de Paris Nord, octobre 1995, pp.236-237. On s'est appuyé sur ces sources ainsi que sur le dépouillement partiel des cartons Ba 486 et Ba 73 des Archives de la Préfecture de Police (P.Po) et sur le dépouillement des journaux *Le Père Peinard*, *La Révolte* puis *Le Révolté* sur cette période.

⁴⁶ P.Po, Ba 486, Pièce 92, rapport du 18 mai 1881.

⁴⁷ P.Po, Ba 486, Pièce 94, rapport du 11 juillet 1881.

⁴⁸ Cette idée de grève des loyers est également défendue à la même époque par Paul Lafargue, qui se distingue ainsi des autres guesdistes. Dans une réunion du 4 juillet 1882, il appelle à une « grève des locataires » et à la formation d'une « ligue des locataires avec une caisse de secours ». Il explique même que « cette organisation se ferait par quartier, dans chacun d'eux, on nommerait un certain nombre de locataires qui devraient refuser de

Les initiateurs de ce premier groupement infructueux semblent l'avoir trouvé, puisqu'ils vont bientôt créer une nouvelle organisation, la « Ligue de la grève des loyers et des fermages », en 1883, avec d'autres (Constant, Martin, Borde, Rovet, Couchot et Charpentier). Cette Ligue organise des déménagements collectifs à la cloche de bois, à la veille du terme⁴⁹, dans la capitale. Lors d'une réunion qui annonce la fondation de cette dernière, Gravelle « engage les membres du groupe à ne pas payer leurs loyers » et annonce que cette association « aura pour mission d'aider les prolétaires à déménager sans payer, malgré les propriétaires »⁵⁰. Pourtant, ces déménagements semblent rester furtifs : en effet, Borde, intervenant dans une réunion organisée par les guesdistes, et sollicitant des adhésions à la Ligue, indique le moyen qu'il a lui-même employé « pour déménager sans payer », et qui semble correspondre à l'un des modes opératoires de la Ligue : « Descendre les meubles chez un ami qui, lui, a payé son loyer. – Celui-ci déménage, enlève les deux mobiliers, et le tour est joué. Pour louer, s'informer auprès du comité de la ligue des logements devenus vacants de la sorte, et donner un bon pourboire au concierge qui, ainsi alléché, ne va pas aux renseignements »⁵¹. Mais l'activité de cette Ligue s'agissant de la question des loyers semble rester marginale, et ses membres se mobilisent volontiers pour d'autres thèmes, comme par exemple l'expulsion du militant italien Cajo Zavoli, ou l'organisation de manifestations de chômeurs⁵². Dans le même temps, l'idée de grève des loyers comme mode d'action semble ne pas avoir disparu, puisqu'elle sera reprise par un groupe anarchiste nommé « La Haine », qui appelle par voie d'affiche les « travailleurs » à ne pas payer le terme du 8 juillet 1883⁵³, visiblement sans succès.

C'est à partir de la fin de l'année 1886 que les déménagements à la cloche de bois collectifs semblent réellement s'organiser efficacement, avec la fondation à Paris de la « Ligue des antipropriétaires », par un ouvrier menuisier anarchiste, Joseph Tortelier. Soutenues par le journal de Kropotkine, *Le Révolté*, puis par *le Père peinar*d, les actions de la « Ligue des Antipropriétaires » bénéficieront d'une bonne publicité, grâce aux compte-rendus qui paraissent régulièrement dans les deux journaux anarchistes. Formée pour « soutenir les camarades qui ont des démêlés avec leurs propriétaires »⁵⁴, elle agira au moins jusqu'en 1892, pour disparaître à la suite de la répression liée à la série d'attentats anarchistes des années 1892-1894. On trouve quelques mentions explicites des actions de cette « Ligue des antipropriétaires » dans les deux journaux⁵⁵, mais ce qui semble le plus frappant c'est qu'à ce moment-là, de nombreux groupes, *ad hoc* ou non, mais certainement moins pérennes que la

payer leurs termes. Si les propriétaires les chassaient en retenant leurs mobiliers, les ligueurs se porteraient aux endroits indiqués et, par leur présence, intimideraient les propriétaires » (P.Po, Ba 486, Pièces 242 et 243). Or les guesdistes lancent une pétition en 1882 en faveur d'une loi obligeant les propriétaires à réduire les loyers, et sont opposés à la construction de logements ouvriers par les autorités. Les possibilistes, en revanche, demandent la construction de tels logements. A ce sujet, cf. par exemple Guerrand, Roger-Henri, *Propriétaires et locataires...*, *op.cit.*, pp.225-240.

⁴⁹. Les loyers étaient payés d'avance tous les six mois, mi-avril et mi-octobre. Dans les faits, ils étaient réglés tous les trois mois, au moment du « petit terme ».

⁵⁰. P.Po, Ba 73, pièce 295, rapport du 19 octobre 1883.

⁵¹. P.Po, Ba 73, pièce 316, rapport du 25 novembre 1883.

⁵². P.Po, Ba 486, Pièce 845, rapport du 24 février 1884 et pièce 849, rapport du 1^{er} décembre 1883.

⁵³. *Le Révolté*, n°11, 21 juillet 1883, p.3 ; *Ville de Paris*, 8 juillet 1883 (in P.Po, Ba 73, Pièce 206).

⁵⁴. La première mention de la Ligue apparaît dans *Le Révolté* du n°37, du 1^{er} janvier 1887, p.4, à la rubrique « convocations », et indique qu'elle se réunit « tous les samedis et lundis ».

⁵⁵ *Le Révolté*, n°37, du 1^{er} janvier 1887, p.4 ; n°50, 2-8 avril 1887, p.3 ; n°11, 18-24 juin 1887, p.3. *Le Père Peinard* n°101 du 22 février 1891, p.7 parle du manifeste d'un groupe « Les anti-propriétaires », qui semble être la Ligue ; le n°188 du 9 au 30 octobre 1892, p.6 parle de la « Ligue des anti-propriétaires ».

Ligue, se mettent en place et opèrent de la sorte un peu partout en France, au moins jusqu'en 1897. Cette multiplication des déménagements à la cloche de bois, si l'on peut penser qu'elle est effective, résulte peut-être aussi d'un effet d'optique : le *Père Peinard* tient des rubriques relativement régulières intitulées « à la cloche », « mort aux proprios » ou « la fête aux proprios », qui rendent compte de ce type d'actions⁵⁶, lesquelles passaient probablement auparavant plus inaperçues. Le journal fera plusieurs fois ses titres de « une » sur ces actions contre les propriétaires⁵⁷.

Les modes opératoires semblent variés. Le « déménagement à la cloche de bois » consiste à quitter le logement sans payer le terme suivant, mais aussi sans s'acquitter des termes déjà dûs. Il s'agit donc essentiellement d'éviter la saisie du mobilier. Il semble aussi que, de nombreux propriétaires demandant le paiement des termes d'avance, cette saisie puisse advenir y compris lorsque le terme dû concerne les mois à venir. Mais ces déménagements ne sont pas des coups de force, et la « Ligue des Antipropriétaires » s'appuie sur un texte de loi pour prévenir toute intervention de la force publique. En effet, selon les textes, seul un huissier peut s'opposer au moyen d'un acte de saisie-gagerie au déménagement d'un locataire redevable de plusieurs termes, et les militants avancent cette règle face aux policiers, aux concierges ou aux propriétaires qui cherchent à entraver leurs agissements⁵⁸. A la suite de l'action de la Ligue, la préfecture de police est obligée de rappeler cette règle dans une circulaire. De ce fait, les déménagements de la Ligue se font en plein jour et se transforment même parfois en manifestations. Ainsi le *Révolté* raconte :

« Malgré les menaces du commissaire et la présence d'une douzaine de sergots, les compagnons ont enlevé les meubles aux applaudissements de plus de deux cents personnes que la bagarre avait amenées, et sont partis en chantant *la Carmagnole* et en distribuant des manifestes de la Ligue. »⁵⁹

Si d'autres groupes agissent de même au grand jour, partant généralement en chantant des chansons anarchistes, dont « le Chant des anti-proprios »⁶⁰, aux cris de « Vive l'anarchie » « A bas les voleurs »⁶¹ ou « A bas les proprios »⁶² et aux applaudissements des voisins, d'autres préfèrent d'autres méthodes. Ainsi, le *Père Peinard*, recensant les manières de déménager, raconte trois procédés : « l'expulsion », « le plus bath », qui consiste à déménager tous ses meubles sauf « les bricoles et le pieu », et à ne consentir à partir que contre argent versé par le propriétaire, qui souvent préfère cette solution aux frais d'une action en justice ; le déménagement par les toits ou de nuit afin que le concierge ne voit rien ; et le « déménagement à la cloche », opéré « en plein jour », où il ne s'agit que de neutraliser le

⁵⁶. Même si tous les récits de déménagements à la cloche de bois ou de résistances aux propriétaires ne sont pas toujours situés dans ces rubriques.

⁵⁷. *Le Père Peinard* n°134 du 11 au 10 octobre 1891 (« Zut, le terme. La fête aux proprios. Suicides de pipelets »), n°149 du 24 au 31 janvier 1892 (« La fête aux proprios »), n°242 du 29 octobre au 5 novembre 1893 (« Déménagements à la cloche »).

⁵⁸. Cf. « Les anarchistes chez eux », *Le Temps*, 26 janvier 1887, cité in Guerrand, Roger-Henri, *Propriétaires et locataires...*, op.cit., pp.222-223 ; *Le Père Peinard*, n°83, 19 octobre 1890, p.7 ; n°188, 23-30 octobre 1892, p.6 ; n°213 du 16 au 23 avril 1893, p.4 ; *Le Révolté*, n°11 du 18 au 24 juin 1887, p.3.

⁵⁹ *Le Révolté*, n°50, 2-8 avril 1887, p.3.

⁶⁰. *Le Père Peinard* n°10 du 27 décembre 1896 au 3 janvier 1897, p.5 ; n°14 du 24 au 31 janvier 1897, p.4. Le « Chant des anti-proprios » est publié dans le n°219 du 28 mai 1893. Une autre chanson, de Jules Jouy, « Les anti-propriétaires » paraît dans le n°29, du 9 au 16 mai 1897, p.4.

⁶¹ *Le Père Peinard* n°69 du 13 juillet 1890, p.10

⁶². *Le Père Peinard* n°153 du 21 au 28 février 1892, p.4.

concierge, puisque la police ne peut pas intervenir⁶³. Ce sont donc bien à la fois des déménagements à la cloche de bois clandestins et des déménagements furtifs qui sont mis en œuvre dans la résistance aux propriétaires durant les quinze dernières années du 20^{ème} siècle, moyens auxquels il faudrait encore adjoindre, selon les récits du *Père Peinard*, la résistance physique aux expulsions, les charivaris sous les fenêtres des propriétaires, et les « révolverisations »⁶⁴ des propriétaires et des huissiers. Par ailleurs, à partir de juillet 1891, le *Père Peinard* incite, mais sans succès, à la mise en œuvre d'un autre mode d'action : « enquiller les purotins » dans « les belles piôles neuves »⁶⁵. Le journal semble de plus donner progressivement sa préférence idéologique aux résistances à l'expulsion plutôt qu'au déménagement à la cloche de bois puisque « déménager, c'est quasiment reconnaître que la turne qu'on quitte est au proprio, - et qu'il a le droit de vous garder ou de vous foutre à la rue »⁶⁶.

En 1903, un « Syndicat des locataires », sur lequel on sait peu de choses, est mis sur pied, à l'initiative d'un employé anarchiste et syndicaliste, Pennelier. Ce syndicat qui adhère à la CGT se dote, pour la première fois pour de tels groupements, d'un programme de revendications : il « devait lancer une campagne contre les logements insalubres »⁶⁷. Mais dans les faits, il ne procédera finalement qu'à des déménagements à la cloche de bois et, visiblement créé pour toucher des subventions, n'existera plus en 1906 que sur le papier⁶⁸.

Au total, la nouveauté de la période 1880-1910 semble bien avoir été le passage de déménagements à la cloche de bois individuels et furtifs à des déménagements collectifs, opérés parfois au grand jour. On l'a observé, les modes d'actions peuvent ainsi être collectifs tout en restant clandestins, et en étant publicisés par la presse. On doit noter aussi que l'adversaire est ici le propriétaire, et non l'Etat à qui l'on s'adresse pour demander son intervention. « L'Union syndicale des locataires ouvriers et employés de la Seine », qui succédera à ces groupements, introduit du point de vue de la non clandestinité des actions une rupture, en même temps qu'elle invente le squat comme mode d'action.

2) La continuité entre résistance et contestation : les étapes de l'invention du squat (1910-1913)

Le contexte social de la période précédant la Première Guerre mondiale est spécifique. La hausse des prix va s'accélérer, entre 1910 et 1912, lors de la fameuse « crise de la vie chère »⁶⁹, qui donne lieu à de nombreux troubles, dont quelques pillages de boulangeries dans le Nord et en Bourgogne⁷⁰. Les loyers en particulier augmentent de 20% en moyenne à Paris, pour les plus faibles d'entre eux, entre 1900 et 1910⁷¹. De plus, avec l'augmentation du solde migratoire vers la capitale, le nombre de logements est insuffisant. Dans le même temps,

⁶³ . *Le Père Peinard*, n°83 du 19 octobre 1890., p.7.

⁶⁴ *Le Père Peinard*, n°233 du 3 au 10 septembre 1893, « Proprio révolvérisé », p.2.

⁶⁵ . C'est-à-dire installer les pauvres dans des maisons vides. *Le Père Peinard*, n°122, du 16 au 22 juillet 1891, pp.2-3. voir aussi *Le Père Peinard* n°162 du 24 avril au 1^{er} mai 1892

⁶⁶ *Le Père Peinard*, n°173 du 10 au 17 juillet 1892, pp.4-5.

⁶⁷ . On s'appuie au sujet de ce groupement sur Lorry, Anthony, *Recherche sur les anarchistes...*, *op.cit.*, p.236. Cf aussi P.Po Ba 1429, chemise « déménagements », rapport du 4 juillet 1906.

⁶⁸ . *Ibidem*, note 3, p.243 .

⁶⁹ . Perrot, Michelle, « Les classes populaires urbaines », *art. cité*, p.493.

⁷⁰ . Tilly, Charles, *La France conteste...*, *op.cit.*, pp.377 et 429.

⁷¹ . Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.*, p.17.

l'agitation sociale s'accroît : les mouvements de grève vont d'ailleurs bientôt reprendre entre 1911 et 1913⁷².

« L'Union syndicale des locataires ouvriers et employés du département de la Seine », qu'il avait été envisagé d'appeler le « Syndicat des anti-vautours »⁷³, est fondée le 6 janvier 1910 à la Bourse du Travail de Clichy et semble bien se situer dans la continuité des expériences précédentes⁷⁴. En effet, elle est créée à l'initiative de Jean Breton dit Constant, un ancien communard qui avait participé à la « Ligue de la grève des loyers et des fermages » dans la seconde moitié des années 1880. Comme le Syndicat des Locataires de Pennelier, elle se dote d'un programme. Les objectifs de l'Union syndicale sont l'assainissement des logements insalubres par les propriétaires, l'insaisissabilité du mobilier des ouvriers, le paiement du loyer à terme échu et sa taxation, c'est-à-dire sa fixation par voie légale, et enfin la dénonciation des propriétaires qui refusent de louer aux familles nombreuses⁷⁵. L'organisation se donne par ailleurs comme but final la grève des loyers. Tout en menant une activité de conseil juridique aux locataires et en déployant beaucoup d'énergie à créer des sections dans tout le département de la Seine, les membres de l'association reprennent essentiellement au départ la tradition des déménagements à la cloche de bois.

En février 1911, un ouvrier tapissier, Georges Cochon, devient secrétaire général du syndicat, après en avoir été le trésorier. Son passé politique semble indiquer qu'il valorisait un engagement individuel total, illimité⁷⁶, ayant un effet immédiat sur les conditions de vie : il avait auparavant fondé un phalanstère communiste à Vanves, qui ne vécut que quelques mois. Il deviendra bientôt, en octobre 1911, salarié de l'organisation de locataires, qui rassemble des anarchistes et des socialistes. Celle-ci a alors pour emblème une clochette de bois ornée d'un ruban rouge, et dispose d'un chant : *La Marche des locataires* de Charles d'Avray. Elle compte en juin 1911 vingt sections, dont onze à Paris, et 3500 adhérents dont 2500 cotisants⁷⁷. Mais l'organisation connaîtra une scission, en mai 1912. Avant celle-ci, l'association va inventer l'occupation de logement comme mode d'action collective – innovation majeure –, à partir de modifications progressives des déménagements à la cloche de

⁷². Flamand, Jean-Paul, *Loger le peuple...*, *op.cit.*, p.101.

⁷³. P.Po, Ba 1443, dossier « section de Clichy », rapport du 7 janvier 1910. Une première réunion en vue de sa constitution s'est tenue le 4 décembre 1909 à la Bourse du Travail, mais ce n'est qu'à la réunion suivante que les statuts sont adoptés. Cf P.Po, Ba 1429, dossier « années 1906 à 1911 », rapport du 5 décembre 1909.

⁷⁴. On se base sur cette partie sur Guerrand, Roger-Henri, *Propriétaires et locataires...*, *op.cit.*, pp.325-328 ; Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.* ; Flamand, Jean-Paul, *Loger le peuple...*, *op.cit.*, pp.100-101 ; Perrot, Michelle, « Les ouvriers, l'habitat... », *art. cité*, pp.24-25, ainsi que sur le dépouillement partiel des archives de la Préfecture de Police de Paris, cartons Ba 1443 et Ba 1429.

⁷⁵. Statuts de l'Union Syndicale adoptés le 1^{er} mars 1911, P.Po Ba 1429, dossier « années 1906 à 1911 »,

⁷⁶. Sur la distinction entre deux modèles d'implication dans les groupements, l'un de type communautaire et illimité, et l'autre de type sociétaire et limité, cf. Ion, Jacques, « L'évolution des formes de l'engagement public », in Perrineau, Pascal (dir.), *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, pp.23-39. L'auteur note à l'heure actuelle la généralisation du second au détriment du premier, mais cette distinction entre deux idéaux-types de l'engagement nous semble pouvoir être appliquée aussi bien synchroniquement que diachroniquement. Cette distinction recoupe plus ou moins celle opérée par Mayer Zald et Roberta Ash entre mouvements « exclusifs » et mouvements « inclusifs » (Zald, Mayer N., Ash, Roberta, « Social movement organizations growth, decay and change », *Social forces*, vol. 44, n° 3, Mars, 1966, pp.330-331). Elle a été critiquée par Annie Collovald dans Collovald, Annie (dir.), *L'Humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de solidarité internationale* en faveur du Tiers-Monde, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants », pp.178-229.

⁷⁷. Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.*, p.56.

bois qui, de clandestins, deviennent publics (A), avant d'être remplacés par des occupations de logements (B).

A. Vers la publicisation des déménagements à la cloche de bois

Bien que Constant explique, lors de la fondation de l'Union, qu'il faut, pour composer le Conseil d'Administration du syndicat, « des hommes qui ne craignent pas de se « cogner » de temps en temps avec les « flics » ou d'enfermer les « huissiers ou commissaires » dans des armoires pendant que s'opérera le déménagement »⁷⁸, il semble qu'au départ ces actions restent furtives et opérées de nuit, notamment durant les seize premiers mois d'existence de l'Union. Ainsi, lors de la réunion de fondation de la section du 19^{ème} arrondissement, un orateur « déclare que lorsqu'une résolution est prise de déménager clandestinement un camarade, les adhérents au syndicat doivent garder le secret le plus absolu. Il dit que ces sortes d'opérations doivent se faire généralement de 4 à 5 heures du matin »⁷⁹. De même, lors de la création de la section de Clichy, le 9 janvier 1910, un orateur explique que le déménagement à la cloche de bois « sera fait nuitamment »⁸⁰. Enfin, les quarante-et-un premiers déménagements opérés par le syndicat à Clichy le 8 janvier 1910 semblent avoir été réalisés de manière clandestine, puisque aucun heurt avec des propriétaires, des concierges ou des huissiers n'est rapporté par la presse⁸¹ ou la police. Cet aspect furtif des déménagements à la cloche de bois peut s'expliquer par les objectifs que se fixe le syndicat : bien que la première activité d'une section soit la constitution d'une équipe de déménageurs, et que l'activité de l'union s'y résume quasiment jusqu'en avril 1911⁸², le déménagement à la cloche n'est en effet qu'une « question secondaire », puisque le but du syndicat est, lorsque les forces seront suffisantes, « d'employer d'autres moyens »⁸³ - notamment la grève des loyers⁸⁴.

Et c'est justement à l'occasion d'une grève des loyers, qui plus est collective, que l'Union va passer aux « déménagements à la cloche » opérés de façon publique. En effet, en avril 1911, quatre-vingt locataires de deux immeubles du 15^{ème} arrondissement, rue des Bergers, « refusent de payer le terme d'avance et l'augmentation du loyer et de déménager »⁸⁵. Cette action a l'avantage, pour l'Union, outre la protestation contre l'augmentation des loyers qu'elle porte, d'essayer de démontrer que les saisies-gageries sur la base du refus de payer un terme à échoir sont illégitimes. Le 8 juillet, ces locataires doivent être saisis, et le syndicat s'oppose par la force aux tentatives des huissiers et des policiers⁸⁶, déménageant « à la cloche » une vingtaine de locataires⁸⁷.

⁷⁸ P.Po, Ba 1443, dossier « section de Clichy », rapport du 7 janvier 1910.

⁷⁹ P.Po Ba 1429, dossier « années 1906 à 1911 », chemise « déménagements », rapport du 5 février 1910

⁸⁰ P.Po Ba 1429, dossier « années 1906 à 1911 », chemise « déménagements », rapports du 10 février 1910 et du 2 mai 1911.

⁸¹ *Le Matin* et *Les Nouvelles* du 12.01.1910.

⁸² P.Po Ba 1429, dossier « années 1906 à 1911 », rapport du 8 avril 1911.

⁸³ P.Po Ba 1429, dossier « années 1906 à 1911 », rapport du 8 avril 1911.

⁸⁴ Il semble que cette idée de « grève des loyers » corresponde à l'importation d'un mode d'action italien. Ainsi Georges Cochon écrit-il dans *La Bataille syndicaliste* du 7 août 1911 : « que chacun apporte ce qu'il peut et que tout le monde adhère au Syndicat pour rendre possible, au terme de janvier, un mouvement formidable et qui fut accompli avec succès en Italie, à Naples, Rome et Milan en 1908-1909, seul moyen de mettre un terme aux exigences et aux privilèges des voutours : *La Grève des loyers.* »

⁸⁵ P.Po Ba 1429, dossier « années 1906 à 1911 », rapport du 8 avril 1911, *Le Petit Parisien* du 8 avril 1911.

⁸⁶ A cette occasion, Cochon est arrêté.

⁸⁷ *La Bataille syndicaliste* du 9 juillet 1911 et du 7 août 1911 ; *La Guerre sociale* du 12 juillet 1911

L'action collective est donc moins « anonyme », plus « publique », que dans la période précédente, et s'oppose frontalement au système⁸⁸. Cette non clandestinité des actions va bientôt donner lieu à une modification du répertoire : les déménagements à la cloche de bois sont, à partir du 1^{er} octobre 1911, accompagnés d'un « Raffut », inversant ainsi définitivement leur logique première qui reposait sur la discrétion.

Le « Raffut » est en fait une fanfare composée d'objets hétéroclites (clairon, casseroles, sifflets...). Il reprend en ce sens un mode d'action, le charivari, qui s'est selon Tilly politisé au début du 19^{ème} siècle avant de disparaître au 20^{ème} siècle⁸⁹. Il semble bien que, s'agissant du moins du logement, ce mode d'action ait perduré au 20^{ème} siècle. Il est intéressant de revenir sur sa première utilisation, qui correspond à une publicisation encore plus importante des déménagements à la cloche de bois. Il s'agit en effet, comme dans le cas précédent, d'un déménagement collectif, concernant onze ménages faisant l'objet de procédures d'expulsion et de saisie-gagerie, à la suite de leur refus commun d'une augmentation de loyer importante. La police est là mais n'intervient pas, le juge n'ayant pas transformé la saisie-gagerie en saisie-exécutoire. Pour cette action, le syndicat fait appel aux « Jeunes Gardes », un groupe qui assure les services d'ordre des manifestations⁹⁰. C'est donc à l'occasion d'un cas exemplaire, qui permet parfaitement l'utilisation de la ressource de la scandalisation⁹¹, qu'a lieu le véritable passage d'un mode d'action collectif discret à un mode d'action opéré publiquement. Le journal *Le Matin* rend bien compte de cette modification du mode d'action en direction d'une plus grande publicité :

« La cloche de bois rendait jusqu'à ce jour un son si timide, si discret, que pour l'entendre il fallait l'ouïe fine d'un concierge en éveil. Elle manifestait pour les heures dites légales un mépris prudent. C'était en somme une cloche de bonne compagnie, ennemie du bruit et qui ne demandait qu'à passer inaperçue. Hélas ! Les traditions s'en vont. Cette cloche de bois, jusque-là si modestement symbolique, a fait hier un bruit de tous les diables et révolutionné tout un quartier – celui de Javel⁹² – qui du coup prit un air de fête... de fête carillonnée ! »

La réponse des autorités à cette publicisation ne se fait pas attendre : le préfet de Paris Louis Lépine donne l'ordre aux policiers de s'opposer aux déménagements des locataires débiteurs le 12 octobre. Dans les mois qui suivent et jusqu'en mars 1912, les déménagements à la cloche de bois vont pourtant se poursuivre, pour des locataires ayant des termes en retard ou pour des locataires refusant de payer d'avance, parfois clandestins, la plupart du temps accompagnés du Raffut et donnant parfois lieu à des condamnations⁹³.

Mais à partir de ce moment-là, le Raffut va devenir en tant que tel un mode d'action du syndicat. Il prendra le nom de « Raffut de la Saint-Polycarpe » à l'occasion du siège de

⁸⁸ . Sur ces termes repris à Scott, cf. plus haut, I.1)

⁸⁹ . Cf. ci-dessus, note 25.

⁹⁰ Patrick Kamoun explique qu'ils ont été créés en 1910, et qu'ils constituent l'équivalent révolutionnaire des « Camelots du Roi ». Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.*, p.63. Par ailleurs, à la même époque sont inventés les services d'ordre des manifestations. Cf. Cardon, Dominique, Heurtin, Jean-Philippe, « «Tenir les rangs». Les services d'encadrement des manifestations ouvrières (1909-1936) », in Favre, Pierre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990, pp.123-155.

⁹¹ Sur les différentes ressources disponibles pour la mise en avant d'une revendication, cf. Offerlé, Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1994, pp.113-128.

⁹² . *Le Matin* du 2.10.1911, « « Cloche de bois ». Une nouvelle association a fait ses débuts hier à Javel ».

⁹³ . Cochon est ainsi inculpé le 14 mars 1912 pour avoir déménagé un locataire sous saisie. Cf. Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.*, pp.88-89.

l'appartement de Georges Cochon, rue de Dantzig. Ce dernier refuse de payer son terme d'avance, le 31 décembre 1911, commençant ainsi une « grève des loyers », et se barricade chez lui pour empêcher sa propriétaire de l'expulser⁹⁴. L'affaire sera très médiatisée, et c'est lors du « déménagement à la cloche de bois » de Georges Cochon, selon Patrick Kamoun, que le Raffut change de nom, peut-être parce que Polycarpe était le prénom du défunt mari de la propriétaire⁹⁵. Le Raffut sera par la suite également utilisé seul, dans la tradition directe du charivari, sous les fenêtres des mauvais propriétaires ou des concierges tatillons⁹⁶. C'est particulièrement le cas après la scission de l'Union, qui survient en mai 1912 : la nouvelle organisation créée par Cochon réalisera au moins cinq « Raffuts » contre des propriétaires individuels, contre un local du Syndicat des propriétaires, ou contre des concierges indécents.

B. Du déménagement à l'occupation de logements

En mars 1912 a lieu une nouvelle modification du déménagement à la cloche : le syndicat passe alors aux « déménagements à la Gandillot ». Léon Gandillot est en fait un vaudevilliste à succès dont le loyer pour un appartement de luxe rue de Rome va doubler. Il décide donc de déménager, mais ayant payé son terme à l'avance, il propose au syndicat de loger chez lui une famille sans-logis durant le mois déjà réglé, du 12 mars au 14 avril 1912. La pendaison de crémaillère organisée par l'artiste va réunir 3000 personnes, et la presse et de nombreuses personnalités du spectacle de l'époque sont présents. La publicité rebondira lorsque, le concierge s'opposant à l'arrivée d'une nouvelle famille dans l'appartement, Georges Cochon fera courir une rumeur selon laquelle Gandillot installerait chez lui un lion et un boa. Cette nouvelle modification du mode d'action est probablement due à plusieurs facteurs : la plus grande répression des déménagements à la cloche de bois, après l'ordre donné par le Préfet de s'y opposer⁹⁷ ; le fait que le syndicat ne sache pas toujours quoi faire des familles qu'il déménage à la cloche⁹⁸, alors qu'il est amené à faire des déménagements « simples » de familles expulsées mais non saisies ; enfin, comme nous le verrons, l'inflexion des revendications.

Le déménagement « à la Gandillot », qui devient un mode d'action en soi - certains locataires ayant un bail en cours proposant leur logement à l'Union - va ainsi tendre à remplacer le « déménagement à la cloche de bois » concernant des locataires saisis dans le répertoire d'actions de l'organisation. Il semble en effet que peu de déménagements à la cloche de bois aient été réalisés après le 12 mars 1912 du temps de l'Union, et un seul par l'organisation que fonde ensuite Georges Cochon, après avoir été exclu. Encore faut-il préciser que dans ce dernier cas, il n'y a pas d'actes de saisie des meubles mais expulsion des locataires en raison de leur possession d'un chien. Seule la section du XV^{ème} arrondissement de l'Union, qu'a quittée Cochon, reprend « timidement », d'après Patrick Kamoun, les déménagements à la cloche de bois, en juillet 1913⁹⁹.

⁹⁴. Sur cette action, cf. aussi ci-dessous, C.

⁹⁵. Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.*, p.76.

⁹⁶. *Ibidem*, p.87.

⁹⁷. Un télégramme de la police du 15^{ème} indique que le 25 février 1912 des militants du syndicat renoncent à un déménagement à la cloche de bois en raison de la présence de gardiens de l'ordre (P.Po Ba1429, dossier « année 1912 »).

⁹⁸. Ainsi Constant lors d'une réunion à Clichy le 30 septembre 1911 propose-t-il que chaque section chacune « possède un local pour mettre les meubles des camarades expulsés ». P.Po Ba 1443, dossier « section de Clichy », rapport du 1^{er} septembre 1911.

⁹⁹. Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.*, p.131.

Par contre, les déménagements « à la Gandillot » se poursuivent, accompagnés du Raffut : Cochon lui-même emménage de cette façon le 1^{er} avril 1912, et la Fédération nationale et internationale des locataires qu'il crée en mai réalisera au moins quatre déménagements « à la Gandillot » jusqu'au début de la Première guerre mondiale, dont l'un, dans l'hôtel du Comte Antoine de la Rochefoucauld, donnera lieu à une opération spectaculaire¹⁰⁰, et à la mise hors-la-loi de certaines de ces actions. En effet, une ordonnance du tribunal civil ordonne l'expulsion des huit ménages (cinquante-et-une personnes) occupants au motif que la substitution de locataires, devenus « des tribus d'occupants, d'un rang social tout différent (de celui des aristocrates) » va abuser de la chose louée en raison de « leur agglomération, leur composition disparate et leur genre de vie »¹⁰¹.

Le « déménagement à la Gandillot » est sans aucun doute un des maillons qui conduit du déménagement à la cloche de bois à l'invention du squat. Si l'occupation est légale, puisqu'un bail est en cours, il s'agit néanmoins d'une occupation d'appartement vide. C'est d'ailleurs lors d'un tel déménagement, le 28 avril 1912, qu'est expérimenté « un système destiné à monter les meubles rapidement par les fenêtres »¹⁰², pour éviter d'avoir à se heurter au concierge dans l'escalier. Par ailleurs, en amont, ses contemporains perçoivent bien une continuité entre ce mode d'action et le « déménagement à la cloche de bois » puisque, avant que l'appellation « déménagement à la Gandillot » ne s'impose parmi les membres du syndicat pour désigner les actions de ce type, la presse titre encore, lors de la pendaison de crémaillère rue de Rome, « la fête de la cloche de bois »¹⁰³.

Mais les 8 et 9 avril 1912, à la veille du petit terme, ce sont bel et bien des squats, même si le mot n'est pas employé, puisque l'on parle alors « d'emménagements »¹⁰⁴, qui sont organisés. Leur préparation et leur mise en scène est étonnamment similaire à celle des squats contemporains. Une lettre est en effet envoyée au nom du syndicat au préfet de la Seine et au président du Conseil pour leur demander la mise à disposition de bâtiments vides appartenant à l'Etat, dont la Caserne du Château d'Eau place de la République. Les syndicalistes ne reçoivent pas de réponse, et convoquent par voie d'affiches la population à venir aider à la « prise » de la caserne, pour des « familles nombreuses sans abri »¹⁰⁵. Celles-ci, après avoir tenté de résister à leurs expulsions, devront se diriger avec leurs déménagements sur la place de la République. La police empêche l'action, mais relogé néanmoins 23 familles dans l'hôpital désaffecté de la Pitié. Pendant ce temps, ce sont 21 autres familles expulsées mais « disposant de ressources »¹⁰⁶ qui sont relogées dans des appartements vides repérés par les militants¹⁰⁷. Ailleurs, d'autres occupations ont lieu : à Bezons, la mairie, où flotte le drapeau

¹⁰⁰. Au sujet de cette action, cf. aussi ci-dessous.

¹⁰¹. Cité in Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.*, pp.142-143.

¹⁰². P.Po Ba 1429, dossier « année 1912 », rapport du 28 avril 1912 sur la réunion le 27 de la commission exécutive du syndicat.

¹⁰³. Voir par exemple Le Journal du 18 mars 1912.

¹⁰⁴. Une actualité Pathé datant de 1926 utilise le terme « d'emménagement à la cloche de bois », que l'on ne retrouve pas dans la presse rendant compte des actions d'avril 1912. (Pathé, PJ 1926 14).

¹⁰⁵. Appel reproduit in Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.*, p.100.

¹⁰⁶. Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.*, p.101.

¹⁰⁷. Cochon exposant son plan d'action dans *La Patrie* du 9 avril 1912 explique : « comme nous savons que la caserne du Château-d'Eau sera gardée, nos camarades ont l'ordre de s'arrêter sur leur passage et d'opérer à la hâte dans les locaux disponibles le plus d'emménagements possibles. Des locaux disponibles nous ont été signalés. J'ai plus de deux cents lettres m'indiquant l'emplacement de ces locaux, la façon d'y pénétrer et de s'y installer confortablement. Quelques maisons d'école pourront nous servir à cet usage. Nous nous servirons aussi des locaux de la Pitié mis à notre disposition et, quant aux autres, on verra. Il ne s'agit donc pas, comme on l'a

rouge, est occupée pour loger les familles expulsées ; à Clichy, c'est le cas d'une école. Puis, deux jours plus tard, le 11 avril 1912, à nouveau à Paris, un dépôt de pompes funèbres est investi pour abriter une famille expulsée dont un enfant vient de mourir en raison de l'absence de logement. Ces occupations n'ont pas toutes le même statut : les occupations parisiennes semblent plus se rapprocher du squat en vue du logement, les autres de l'action de pression sur les autorités. Dans tous les cas, la légitimation des actions se fait par la mise en avant de deux éléments que l'on retrouve à l'identique à l'époque contemporaine, au moins jusqu'en 1993¹⁰⁸ : il s'agit de familles, souvent nombreuses ; elles disposent de ressources. On pourrait en ajouter un troisième : une demande d'intervention des autorités a été faite, et est restée sans réponse.

Après la scission de l'Union, la Fédération nationale et internationale des locataires poursuivra les squats, tout en se limitant à une cible bien particulière : les bâtiments appartenant à l'Etat. La propriété étatique des bâtiments permet en effet une légitimation supplémentaire des actions : Georges Cochon déclare ainsi au sujet d'une de ces occupations : « Cet immeuble appartient à l'Etat... Or l'Etat c'est nous ! »¹⁰⁹. Ce sont au moins quatre bâtiments qui sont donc investis entre avril et juillet 1913 : l'hôtel de Biron appartenant à l'Etat, le Bâtiment du Bastion, appartenant à l'armée, le dépôt de la Compagnie des Omnibus, un ancien collège de jésuites appartenant aux Domaines. Un cinquième bâtiment public, d'un statut très particulier, subit une tentative d'occupation après la scission, le 8 janvier 1913 : il s'agit de la Bourse du Travail. A cette occasion, des échauffourées opposeront les syndicalistes de la Bourse aux membres de la Fédération, matérialisant ainsi le divorce entre l'organisation de Georges Cochon et le mouvement syndical¹¹⁰.

Les « emménagements » et les « déménagements à la Gandillot » semblent donc bien avoir remplacé les « déménagements à la cloche de bois » dans le répertoire de l'association. Ces derniers sont d'ailleurs mis hors-la-loi en juin 1913, par une décision rendue dans une action en justice de Georges Cochon, au sujet de l'affaire de la rue de Dantzig : il est reconnu aux propriétaires le droit de s'opposer à l'enlèvement des meubles d'un locataire débiteur, même en l'absence d'un acte de saisie-gagerie¹¹¹.

Les étapes de l'invention du squat montrent qu'il s'inscrit d'abord, en tant que mode d'action collective, dans un mouvement de publicisation d'illégalismes auparavant « anonymes » – les déménagements à la cloche de bois. On observe donc bien qu'il existe une continuité entre les « formes de résistance » et les « formes de contestation ouverte » qu'isole Charles Tilly, puisque les secondes trouvent ici leur origine dans les premières. La manière dont, dans le même temps que ses modes d'action se modifient, l'Union syndicale des locataires utilise leur mise en spectacle, confirme cette continuité.

3) La spectacularisation des modes d'action de l'Union

La publicisation des illégalismes que sont le déménagement à la cloche de bois, le déménagement « à la Gandillot » ou l'occupation de bâtiments vides, s'accompagne de leur

dit, d'une manifestation unique, manifestation agressive, mais simplement d'une démonstration. Paris verra les malheureux mioches à l'assaut des logements. Paris verra et jugera ».

¹⁰⁸. Après cette date, des célibataires, des chômeurs et des RMIstes participeront officiellement aux actions de DAL.

¹⁰⁹. Cité in Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.*, p.130.

¹¹⁰. *Ibidem*, p.127.

¹¹¹. *Ibidem*, p.133.

spectacularisation. Mais d'autres types d'actions, que l'on appellera « symboliques », sont directement destinées à atteindre les médias.

A. Illégalismes et humour

La publicisation des illégalismes que sont le déménagement à la cloche de bois, le déménagement « à la Gandillot » ou l'occupation de bâtiments vides, s'accompagne de leur spectacularisation. Les illégalismes ont d'abord en constant contrepoint l'humour. C'est bien sûr le cas du Raffut en tant que tel qui, en mettant en scène des instruments improvisés, s'inscrit dans la parodie. C'est aussi le cas de la résistance de Georges Cochon à son expulsion, rue de Dantzig, alors qu'il refuse de payer son terme d'avance. Il organise en effet un véritable spectacle depuis son balcon, après s'être barricadé chez lui, durant le premier siège qui dure cinq jours. Chaque jour, il ajoute un nouveau lampion à sa fenêtre, il attache un drapeau rouge à sa fenêtre, puis une banderole proclamant « Sous la III^{ème} République la loi est violée par la police », et enfin un dernier expliquant « Pour tous renseignements, s'adresser à mon nouveau concierge, M. Meyer, officier de paix ». Comparaisant devant le tribunal pour avoir étendu le drapeau rouge, il se défend avec humour : « Mais il s'agissait là que d'un fanion indiquant à d'éventuels passants – et notamment à certain de mes amis qui devait me rendre visite depuis Saint-Etienne – que la rue était barrée »¹¹². La foule se pressera en bas de chez lui, et *L'Humanité* en fera sa « une ». Lorsque le siège recommence après le mois de délai accordé par le tribunal, le 30 janvier 1912, les « bons mots » du secrétaire général se succèdent pendant les deux jours qu'il dure. De même, alors qu'il est à nouveau expulsé d'un logement dans lequel il s'était barricadé, le 16 octobre 1912, Cochon accueille les policiers qui enfoncent la porte avec ironie¹¹³.

Le premier déménagement à la Gandillot, celui du vaudevilliste Gandillot lui-même, se déroule également, comme on l'a vu, dans une ambiance de fête et de burlesque. C'est aussi le cas du déménagement chez le comte de la Rochefoucauld, le 21 juillet 1913¹¹⁴. Il est suivi par 5000 personnes, et l'hôtel particulier devient pendant les quatre premiers jours un des lieux de promenade de la capitale. Lorsque le 25 juillet tombe le jugement d'expulsion, les habitants se barricadent à l'intérieur, un écriteau annonçant au-dessus de l'entrée « Fort Cochon ». Le ravitaillement de ce dernier est mis en scène, au moyen de paniers accrochés à des ficelles hissés au premier étage. Un siphon est même installé pour faire parvenir aux assiégés la bière de deux tonneaux offerts par un brasseur. L'écriteau sera ensuite remplacé par un mannequin à l'effigie du président du tribunal pendu sur une potence.

Enfin, lors de ces actions, de nombreuses chansons, dont le ton général est plutôt à l'ironie, sont entonnées par les participants¹¹⁵. On peut penser que cette ironie particulière

¹¹². Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.*, p.70. Rappelons que le 21 décembre 1911, la « Bande à Bonnot », dont plusieurs membres sont originaires de Saint-Etienne, réalise le premier braquage en automobile, rue Ordener, à Paris, qui donnera lieu à de nombreux articles de presse.

¹¹³. *Ibidem*, p.119-120 : Il les félicite de leur violente incursion : « Voilà du beau travail ! Pour ma part, je n'ai pas perdu mon temps. J'ai crevé les plafonds, brûlé les parquets, fait sauter les corniches et répandu aux quatre coins de l'immeuble une légion de cafards. Mon propriétaire sera contente, je l'espère, et ma concierge, ravie, me donnera sa bénédiction ».

¹¹⁴. *Ibidem*, pp.135-147.

¹¹⁵ Outre la « Marche des Locataires », hymne de l'Union, les chansons fleurissent sur ces actions : Patrick Kamoun en cite ainsi neuf différentes : « Un tour de Cochon », de Roger de Belfort, « Complainte des petits déménagements », de Jehan Rictus, « Papa Cochon », de Briollet et Foucher, « Ce bon monsieur Cochon », de Bouchaud, « La Cochonette », de L. Mellinger, « C'est Cochon », de Valentin Pannetier, « V'là Cochon qui déménage », de Montéhus, « La polka des locataires », « Donnez des logements » (les noms sont ceux des paroliers). *Ibidem*.

constitue une forme de dédramatisation et de popularisation d'actions relativement risquées. Elle est aussi due à la nécessité, pour le syndicat, et en raison de la répression¹¹⁶, de tenir un double langage, ou plutôt d'inscrire officiellement son action dans l'idéologie dominante du respect de la propriété privée et de l'ordre, tout en n'y adhérant pas réellement. Ainsi Georges Cochon, se justifiant devant un tribunal d'un déménagement à la cloche de bois, alors que les meubles avaient été saisis, explique-t-il :

« Non, je ne savais pas que le mobilier était saisi. Sans quoi, je me serais bien gardé d'y toucher. Le Syndicat des locataires, qui n'est autre que le syndicat des anti-mauvais propriétaires, fait dans son genre une œuvre synonyme à la vôtre, monsieur le Président. Vous réprimez les délits, lui les prévient.

Lorsqu'un camarade vient nous trouver avec cinq ou six gosses – ça peut leur être permis – nous entendons en l'aidant à déménager à la cloche, en lui donnant notre aide à l'œil, protéger son foyer, lui éviter la promiscuité de la chambre d'hôtel ! Bref, nous voulons défendre la famille. Notre organisation est une organisation philanthropique. Nous ne sommes pas des révolutionnaires, mais des conservateurs. C'est bien rigolo, mais c'est comme ça ! »¹¹⁷

L'argumentaire doit être replacé dans le contexte de l'époque, qui est à la répression des néo-malthusiens¹¹⁸. Il illustre parfaitement bien une des conclusions de James Scott, qui explique qu'une idéologie « hégémonique » crée inévitablement les contradictions qui permettent qu'elle soit critiquée dans ses propres termes¹¹⁹. Mais en dehors de la spectacularisation de ces illégalismes, l'Union, et surtout, par la suite, l'organisation créée par Cochon, mènent des actions à destination des médias, dans lesquelles l'humour, mais aussi parfois le paradoxe, sont utilisés.

B. Des actions spectaculaires destinées aux médias

L'Union réalise en effet des actions dont la seule finalité semble être de permettre de toucher les médias. Ainsi, avant même le siège de la rue de Dantzig, le 28 janvier 1912, une maison en bois est montée dans le jardin des Tuileries en un quart d'heure, surmontée de la pancarte suivante : « Maison avec jardin offerts par l'Union syndicale des locataires et le Syndicat du bâtiment à une famille de 10 personnes sans logis, chassée par les propriétaires parisiens, abandonnée par l'Assistance publique »¹²⁰. Il s'agit de trouver une solution pour une famille expulsée en raison d'enfants trop nombreux. Une autre action symbolique consistera à faire défiler le « char de la cloche de bois » dans le cortège de la mi-carême le 14 mars 1912, derrière celui de « La vie chère ». Le même jour, le syndicat troublera le cortège officiel du président de la République avec des voitures à bras, celles-là même qui sont utilisées lors des déménagements¹²¹.

La Fédération nationale et internationale des locataires variera, elle, les registres. Le 3 septembre 1912, Georges Cochon profite de l'exposition de l'Ameublement et des Arts du travail au Grand Palais pour installer une famille nombreuse dans une maison grandeur nature

¹¹⁶. Cochon est condamné à de la prison ferme à de multiples reprises, ainsi que d'autres membres de l'Union.

¹¹⁷. Tribunal correctionnel de la Seine, 9^e chambre, présidence de M. Renckoff, audience du 14 mars 1912, cité in Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, op.cit., p.89.

¹¹⁸. Flamand, Jean-Paul, *Loger le peuple...*, op.cit, chapitre 2.

¹¹⁹. Scott, James C., *Weapons of the weak...*, op.cit., pp.338-339.

¹²⁰. Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, op.cit., pp.77-80.

¹²¹. *Ibidem*, p.88.

exposée là, et intitulée « Humble logis »¹²². Mais le contraste des différences sociales est aussi souligné dans certaines actions : c'est ainsi que la fédération tente d'occuper la banque Rotschild pour une famille juive sans-logis en novembre 1912¹²³ ou installe une autre famille à la rue devant la Bourse la veille de la fête nationale en 1913¹²⁴. L'Église de la Madeleine est elle aussi occupée à la fin de l'année 1912¹²⁵. D'autres lieux publics sont investis, sans autre signification symbolique que celui de faire partie du domaine commun, ce qui favorisera la médiatisation des actions : ainsi d'un terrain vague dans Paris, où une maison est construite par l'organisation pour une famille expulsée, en présence de la presse et du cinéma¹²⁶, ainsi de la bibliothèque Thiers et de l'Imprimerie nationale en novembre 1912¹²⁷, ou encore d'un lavoir en juillet 1913, pour une vingtaine de personnes¹²⁸. C'est parfois tout simplement la chaussée qui est occupée : le boulevard Montmartre, le 7 octobre 1913, la place de l'Opéra le lendemain¹²⁹. Dans tous les cas, bien que la frontière soit ici tenue, on peut dire qu'il s'agit plus d'actions spectaculaires que d'illégalismes, car les participants ne cherchent qu'à attirer les médias et non à s'installer et à trouver ainsi un toit.

Ces actions spectaculaires visent d'abord la presse, dont la lecture se répand durant cette période. Les membres de l'Union iront d'ailleurs, le 29 octobre 1911 occuper les locaux du *Journal* avec une famille expulsée. Mais les autres médias de l'époque sont aussi concernés. On a vu que Georges Cochon avait su mettre de son côté de nombreux chansonniers, qui se produisent dans les cabarets, très fréquentés au début du 20^{ème} siècle. Certains de ces chansonniers participent aux actions de l'Union, attirant ainsi la presse et le cinéma. Georges Cochon pour sa part participe, le 23 février 1912, à un spectacle de Montéhus au Casino de Montparnasse, durant lequel ce dernier interprète sa dernière composition « V'là Cochon qui déménage », avant de faire acclamer et ovationner le secrétaire du syndicat par les auditeurs, qu'il incite alors à se syndiquer¹³⁰. Cochon organise également avec des artistes un gala le 31 mai 1913, puis huit jours plus tard interrompt en compagnie d'une famille expulsée et du « Raffut » le bal du Moulin-Rouge¹³¹. Le militant écrira même une pièce de théâtre pour faire passer son message, « Les expulsés », représentée le 20 février 1914¹³². Enfin, le cinéma muet, qui commence à gagner en audience, rendra compte à quinze reprises, entre 1911 et 1913, dans ses actualités qui ouvrent chaque séance, des actions de l'Union et de Georges Cochon, réalisant même un portrait de ce dernier¹³³. La chose est d'autant plus révélatrice de la popularité du secrétaire du syndicat que ces portraits ne concernent généralement à cette époque que des élus de niveau national, ministres ou présidents du Conseil. Un sujet, en 1920, concernera d'ailleurs un « M. Pignol, sosie de Georges Cochon »¹³⁴. Ces actualités sont

¹²². *Ibid.*, pp.117-118.

¹²³. *Ibid.*, p.121.

¹²⁴. *Ibid.*, pp.134-135.

¹²⁵. *Ibid.*, pp.120-121.

¹²⁶. *Ibid.*, pp.116-117.

¹²⁷. *Ibid.*, p.121.

¹²⁸. *Ibid.*, p.135.

¹²⁹. *Ibid.*, pp.149-150.

¹³⁰. P.Po, Ba 1429, dossier « année 1912 », rapport du 24 février 1912.

¹³¹. Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, *op.cit.*, pp.131-133.

¹³². *Ibid.*, p.153.

¹³³. Actualités Gaumont, références 1141GJ 00020, 1200GP 00253, 1202GJ 00005, 1202GJ 00013, 1205GJ 00003, 1205GJ 00013, 1206GJ 00007, 1212GJ 00003, 1226GJ 00017, 1303GJ 00020, 1316GJ 00024, 1320GJ 00027, 1329GJ 00013, 1334GJ 00008, 1349GJ 00023. En 1914, un sujet de ces mêmes actualités rendra compte d'une visite de Georges Cochon à un syndicat de locataires marseillais (référence 2000GE 0209).

¹³⁴. Actualités Gaumont, référence 2000GE 0209.

filmées de manière très favorable pour le syndicat, avec des plans montrant des foules compactes et laissant même aux spectateurs la possibilité de déchiffrer les affiches de l'Union.

Ainsi, l'usage important des médias, que Charles Tilly considère comme l'un des signes annonçant, en 1968, une nouvelle transition s'agissant des répertoires d'action¹³⁵, semble bien antérieur à la seconde moitié du 20^{ème} siècle, au moins dans le domaine du logement. L'Union et surtout, après la scission, la Fédération nationale et internationale des locataires créée par Cochon, organisent aussi des actions qui sont *spécifiquement* destinées aux médias. Quant aux actions qui mettent en œuvre publiquement la satisfaction de la revendication par les mobilisés eux-mêmes, on a pu observer qu'elles faisaient l'objet d'une véritable mise en scène.

De même, la combinaison d'occupation et de négociation offensive, caractéristique du nouveau répertoire d'action qui apparaît en 1850, et que Tilly dit peu présente avant la première guerre mondiale¹³⁶, a été particulièrement développée par les mouvements de locataires, comme on a pu le voir au sujet de l'invention en 1912 de l'occupation de logements comme mode de contestation. Or l'occupation de logements est, on l'a vu, directement issue de ce que Tilly qualifie de « forme de résistance », le déménagement à la cloche de bois. Il s'agit donc de revenir, en conclusion sur la typologie des formes d'action qu'il propose. On a pu observer que les déménagements à la cloche de bois d'individuels devenaient collectifs, mais que d'une part cette transformation ne s'accompagnait pas toujours du passage de formes « anonymes » à des formes « ouvertes », et que d'autre part leur recherche effective de la « publicité », matérialisée en quelque sorte par le « Raffut », et plus généralement la publicité des actions au moyen de leur spectacularisation, ne se faisaient pas de manière connexe. On peut donc conclure que les deux dimensions, « individuel-collectif » et « discret-ouvert » ne covarient pas nécessairement, et la seconde au moins de ces dimensions n'est pas une opposition binaire mais bien un continuum¹³⁷. Il reste maintenant à montrer que dans ce continuum, le travail d'élaboration des revendications constitue un aspect essentiel, qui ne se développe pas toujours en même temps que la publicité des actions.

¹³⁵. Tilly, Charles, *La France conteste...*, *op.cit.*, p.530.

¹³⁶. *Ibidem*, p.521.

¹³⁷. On pourrait également dire que la dimension « individuel-collectif » se décline sur un continuum, dans la mesure où le « collectif » mis en scène peut être plus ou moins objectivé et institutionnalisé.

II. De l'objectif à la revendication : formes d'action et répertoires discursifs

Tilly, revenant sur sa typologie des formes d'action, explique qu'il a isolé « les formes de contestation collective, ouverte et discontinue » pour pouvoir concentrer son analyse « sur les moments où les gens s'assemblent pour faire des revendications vigoureuses, visibles, publiques, agissent sur la base de ces revendications d'une manière ou d'une autre, puis retournent à d'autres affaires¹³⁸ ». On voudrait montrer ici qu'en opérant de la sorte, il n'a pas pris en compte le fait qu'un mode d'action pouvait être « collectif et ouvert », ici au sens de « public », sans qu'il n'y ait pour autant de revendications qui lui soient associées. C'est ce que l'on observera au sujet de la mise en œuvre des déménagements à la cloche de bois à la fin du 19^{ème} siècle (1). Par ailleurs, sa typologie occulte les processus par lesquels « l'enjeu de la lutte est enjeu de lutte »¹³⁹, en ne permettant pas d'appréhender les conflits qui peuvent exister sur le fait même d'émettre ou non une revendication (2). Or, ces aspects du répertoire discursif sont importants, en ce sens qu'ils vont participer à la détermination du répertoire des autres modes d'actions susceptibles d'être utilisés : les discours contraignent ainsi les choix d'action.

1) L'idéologie des « Pieds-Plats »¹⁴⁰ du 19^{ème} siècle : une publicité sans revendication

Trois théorisations anarchistes liées entre elles, et qui forment le cœur de la doctrine anarcho-syndicaliste à cette époque, participent à un contexte idéologique particulier sur lequel il faut revenir pour comprendre la transformation des déménagements à la cloche de bois clandestins en déménagements moins furtifs. Ces théorisations, que l'on retrouve dans le répertoire discursif qui accompagne la publicisation des déménagements à la cloche de bois, ont en commun de rejeter le principe même de la revendication. Il s'agit de l'action directe (A), de la propagande par le fait (B) et de l'illégalisme (C). On montrera aussi comment les parcours biographiques des prosélytes de ce mode d'action sont marqués par cette idéologie (D).

A. L'action directe

La théorie de l'action directe introduit le thème du « séparatisme ouvrier », en ce sens qu'elle correspond à l'idée que la libération des travailleurs ne pourra qu'être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, et non pas d'autres couches sociales ou de l'Etat agissant comme médiateur. Agitée dans les années 1880, elle débouche sur l'idée de la grève générale comme moyen d'action révolutionnaire. Michelle Perrot écrit à propos de cette dernière qu'elle sera pour le mouvement ouvrier de cette époque une sorte de « messianisme fin de siècle »¹⁴¹. L'idée apparaît dès le début de la décennie 1880, dans les milieux des mines et du bâtiment¹⁴², et prend un « caractère antipolitique », c'est-à-dire qu'elle devient « une machine de guerre

¹³⁸ Tilly, Charles, « Contentious repertoires in Great Britain... », *art.cité*, p.32

¹³⁹ Bourdieu, Pierre, *Questions de sociologie*, « La grève et l'action politique », Paris, les éditions de Minuit, 2002 (1^{ère} édition : 1984), p.258.

¹⁴⁰ Le terme est utilisé comme synonyme des déménageurs à la cloche de bois dans *La Révolte*, n°12, du 2 au 8 décembre 1888, p.1.

¹⁴¹ Perrot, Michelle, « Les classes populaires urbaines », *art. cité*, p.531.

¹⁴² Perrot, Michelle, *Jeunesse de la grève. France 1871-1890*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 1984, pp.98-110.

contre le socialisme politique, et le guesdisme en particulier » à partir d'octobre 1892, à la suite du V^e congrès national de la Fédération des syndicats à Marseille¹⁴³.

Emile Pouget, l'un des théoriciens de l'action directe - qui est aussi le fondateur du *Père peinard*, journal écrit en argot parisien et qui rend régulièrement compte des actions des « antipropriétaires »¹⁴⁴ -, la définit ainsi : « [l'action directe] signifie que la classe ouvrière, en réaction contre le milieu actuel, n'attend rien des hommes, des puissances et des forces extérieures à elle, mais qu'elle crée ses propres conditions de lutte et puise en soi les moyens d'action. Elle signifie que, contre la société actuelle qui ne connaît que le *citoyen*, se dresse désormais le *producteur* »¹⁴⁵. Emmanuel Terray explique que la notion introduit ainsi une « méfiance contre toute action qui se donnerait pour but d'obtenir du Parlement telle ou telle loi contraignant le patron, ou contre toute action qui se développerait à travers des institutions légales. Dans l'action directe, l'ouvrier arrache la revendication au patron, il le place d'une certaine façon devant le fait accompli »¹⁴⁶. Le thème principal de l'action directe est donc bien « pas d'intermédiaire, pas d'écran »¹⁴⁷. Il implique que les anarchistes doivent répondre eux-mêmes dans les faits à la demande qu'ils se formulent, au lieu d'avancer une revendication à un tiers. Emile Pouget explique encore que ce type d'action « est la force accouchant du droit nouveau, faisant le droit social » et il cite quatre modes d'action directe : « le boycottage » des produits et des offres d'emplois provenant de « mauvais patrons » ; le « label », mode d'action opposé qui consiste à favoriser les entreprises employant des ouvriers syndiqués ; « la grève » qui permet d'attaquer les profits ; et enfin le « sabotage », aussi bien destruction des machines que grève du zèle¹⁴⁸.

Ce thème de l'action directe est implicitement très présent dans les comptes-rendus que *Le Révolté* et *Le Père Peinard* font des déménagements à la cloche de bois, et dans leurs appels à l'action contre les propriétaires. Ainsi, rendant compte de tels déménagements, *Le Révolté*¹⁴⁹ explique :

« Blanqui disait : « Il faut que le lendemain de la Révolution le peuple en sente déjà les bienfaits ». Les anarchistes n'attendent même pas ce jour là¹⁵⁰ »

Il s'agit donc bien ici d'arracher la revendication, et non de la présenter. De la même manière que la grève générale est opposée par ses prosélytes au socialisme politique, le « déménagement à la cloche de bois », ainsi que la grève des loyers, sont présentés comme le pendant des démarches parlementaires menées par les guesdistes et les possibilistes au sujet

¹⁴³. Julliard, Jacques, *Ferdinand Pelloutier ou les origines du syndicalisme d'action directe*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1971, pp.79-81.

¹⁴⁴. La femme de son gérant, Louis Galland, est l'une des initiatrices des « Comités révolutionnaires pour la grève des loyers ». Cf. ci-dessous.

¹⁴⁵. Pouget, Emile, *L'Action directe*, éditions de la guerre sociale, 1910, p.1 cité in Julliard, Jacques, *Ferdinand Pelloutier...*, *op.cit.*, p.214.

¹⁴⁶. Terray, Emmanuel, « Le syndicalisme révolutionnaire », in Flamand, Jean-Paul (dir.), *La question du logement...*, *op.cit.*, p.143.

¹⁴⁷. *Ibidem*, p.155.

¹⁴⁸. Pouget, Emile, *L'Action directe*, éditions de la guerre sociale, 1910, 28p., cité in Dubois, Pierre, « Etude d'une pratique revendicative : l'action directe », *Revue Française des Affaires Sociales*, octobre-décembre 1970, pp.81-82.

¹⁴⁹ On sacrifiera dans la suite du texte à cette réification des collectifs que sont les titres de journaux pour des facilités de lecture, sachant que l'on n'a pas mené une étude précise sur les signataires des articles, dont l'identification est d'ailleurs souvent absente. On n'en est pas moins consciente des dangers qu'elle comporte.

¹⁵⁰. *Le Révolté* n°38, des 8-14 janvier 1887.

des loyers. Le *Père Peinard* indique ainsi, lors de son premier compte-rendu d'un déménagement à la cloche, que la personne qui s'est adressée aux anarchistes du 13^{ème} arrondissement pour obtenir leur aide est elle-même non anarchiste mais « en a plein le cul des socialos à l'eau de rose ¹⁵¹ ». De même, dans une réunion guesdiste, un assistant explique son opposition aux campagnes menées par les possibilistes et les guesdistes pour la construction de logements communaux et la taxation des loyers au motif que ces mesures « reconnaissent que la propriété ne nous appartient pas » ; la conclusion s'impose, il faut faire « la grève des loyers » ¹⁵², seule apte à nier dans les faits la propriété. Le *Père Peinard* cherche par ailleurs à inscrire le déménagement à la cloche de bois comme moyen d'action propre aux anarchistes, en expliquant :

« Sans qu'il y ait eu besoin de discuter trente-six heures, de nommer un président, pas même de délégué, tout bonnement parce qu'on a de la jugeotte, de l'initiative, et de l'entente, on a mené la chose à bien : bougrement mieux, que si un trou du cul avait voulu *organiser* le déménagement ¹⁵³ ».

Le « chant des anti-proprios », rappelant qu'il s'agit « d'un group d'anarchistes », explique que l'action se fait « sans avoir besoin d'chef pour distribuer les rôles » et la chanson se termine par un couplet sur « la grève générale » ¹⁵⁴. Ce thème de l'action directe est intimement lié à celui de la « propagande par le fait », qui apparaît à la même époque.

B. La propagande par le fait

La « propagande par le fait » est un mode d'action qui a été formulé pour la première fois en 1877 par les anarchistes italiens. Il a été adopté officiellement par le congrès de Londres de l'Association Internationale des Travailleurs en juillet 1881. Il y est fait régulièrement référence dans les publications des mouvements anarchistes, durant les années 1880 et 1890 en France, où il finit par ne plus désigner que les attentats à la bombe.

Au départ, il s'agissait pour ses initiateurs, les italiens Cafiero et Malatesta, d'utiliser « le fait insurrectionnel » comme « moyen de propagande le plus efficace », notamment parce que « sans tromper et corrompre les masses », il peut les « pénétrer » et les « attirer » ¹⁵⁵. On retrouve bien là, comme le note Daniel Colson ¹⁵⁶, une méfiance des anarchistes à l'égard de la pensée idéaliste et positiviste, à laquelle on préfère sa matérialisation. Mais cette méfiance a aussi une visée pratique : les ouvriers et les paysans sont censés être trop éreintés pour avoir le loisir de réfléchir à leur sort, et la propagande par le fait est ainsi une « leçon de choses » ¹⁵⁷ de socialisme. Paul Brousse ¹⁵⁸ la décrira de manière saisissante :

¹⁵¹ . *Le Père Peinard*, n°69, 13 juillet 1890, p.8.

¹⁵² . P.Po Ba 486, pièce 148, compte-rendu d'une réunion du 3 juin 1882.

¹⁵³ . *Le Père Peinard*, n°69, 13 juillet 1890, p.8.

¹⁵⁴ . Reproduit in *Le Père Peinard*, n°219, 28 mai 1893.

¹⁵⁵ . Lettre de Cafiero à Malatesta, in *Bulletin de la Fédération jurassienne*, n°49, 3 décembre 1876, cité in Maïtron, Jean, *Le mouvement anarchiste en France*, t.1, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1992 (1^{ère} édition 1975, François Maspero), p.75.

¹⁵⁶ . Colson, Daniel « Anarchisme et anarcho-syndicalisme », in Bookchin, Murray, Colson, Daniel, Enckell, Marianne, Toublert, Jacques, *Anarcho-syndicalisme & anarchisme*, Lyon, Atelier de création libertaire, 1994, p.62.

¹⁵⁷ . L'expression est de James Guillaume, *L'Internationale : documents et souvenirs*, t.IV, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1910, p.116, cité in Maïtron, Jean, *Le mouvement anarchiste..., op.cit.*, t.1, p.76.

¹⁵⁸ . Alors qu'il était encore anarchiste, et avant de devenir possibiliste.

« L'idée sera jetée, non sur le papier, non sur un journal, non sur un tableau, elle ne sera pas sculptée en marbre, ni taillée en pierre, ni coulée en bronze : elle marchera, en chair¹⁵⁹ et en os, vivante, devant le peuple. Le peuple la saluera au passage »¹⁶⁰.

Il y a surtout, dans la propagande par le fait, l'idée de la mise en œuvre de l'illégalité, comme le précise la résolution de l'A.I.T dont il a déjà été fait mention : « En sortant du terrain légal (...), pour porter notre action sur le terrain de l'illégalité, qui est la seule voie menant à la révolution (...) »¹⁶⁰. Cafiero et Malatesta mettent en œuvre cette notion de propagande par le fait lors de « l'équipée de Bénévent »¹⁶¹ en 1877, qui est en fait une tentative pour lancer un mouvement insurrectionnel. Par la suite, la propagande par le fait va, on l'a dit, s'identifier aux attentats à la bombe. C'est déjà le cas lorsque le congrès de l'A.I.T en adopte l'idée, puisque la résolution conseille aux membres de l'association de se former aux sciences « techniques et chimiques »¹⁶². Ce sera particulièrement vrai durant la période 1892-94, qui voit en France une vague d'attentats anarchistes¹⁶³. Durant la décennie précédente, Jean Maïtron n'identifie que deux actes incontestables de propagande par le fait, en 1884 et en 1886, un attentat à la bombe et un assassinat.

Pourtant, on peut bien considérer que les « déménagements à la cloche de bois » collectifs des années 1880 sont pour leurs auteurs et pour les journalistes qui en rendent compte des actes de propagande par le fait, et il n'est sans doute pas anodin qu'ils se développent au moment où les journaux anarchistes célèbrent cette dernière. En effet, la propagande par le fait n'est pas en soi nécessairement violente, puisqu'il s'agit de « prouver par l'exemple la vertu des principes anarchistes »¹⁶⁴, et un théoricien anarchiste, Jean Grave, rappellera qu'elle se définit de manière large et ne se limite pas à la bombe¹⁶⁵. Or les comptes-rendus du *Père Peinard* insistent sur les vertus de propagande que recèle le déménagement à la cloche de bois, même lorsqu'il est opéré de nuit :

« C'est de la bonne ouvrage que vous avez faite, les camaros.

Quand c'est réussi comme ça, on en jacte dans le patelin ; toutes les bonnes bougresses se content l'histoire. Comme elles sont encore emberlificotées de gnoleries bourgeoises, elles la trouvent d'abord mauvaise, et disent que c'est pas convenable d'agir ainsi.

Mais, peu à peu, le bon sens naturel leur revient ; ça se mijote dans leur cafetière, et elles sont pas longtemps pour arriver à se dire : « Eh, mais c'est pas déjà si bête ! Si on avait pas le proprio à payer, on

¹⁵⁹. Brousse, Paul, « La propagande par le fait », *Bulletin de la Fédération jurassienne*, 5 août 1877, cité in Maïtron, Jean, *Le mouvement anarchiste...*, *op.cit.*, t.1, p.77.

¹⁶⁰. *Le Révolté*, n°11, 23 juillet 1881, cité in *ibidem*, pp.114-115.

¹⁶¹. A ce sujet, voir Maïtron, Jean, *Le mouvement anarchiste...*, *op.cit.*, t.1, pp.75-76.

¹⁶². *Ibidem*, pp.114-115.

¹⁶³. Sur ces attentats, dont ceux du célèbre Ravachol, cf. *Ibidem*, 1^{ère} partie chap.5 « L'ère des attentats (1892-1894) », pp.206-250. Pour l'anecdote, on relèvera que Ravachol chantait, en marchant à la guillotine, le 11 juillet 1892, une chanson du Père Duchesne, commençant par « Si tu veux être heureux,

Nom de Dieu !

Pends ton propriétaire. »

Roger-Henri Guerrand signale qu'à la suite de son exécution, des photos de Ravachol sont vendues dans Paris, sur lesquelles sont inscrites les paroles de cette chanson, preuve de la popularité alors des sentiments d'hostilité aux propriétaires. Guerrand, Roger-Henri, *Propriétaires et locataires...*, *op.cit.*, p.218.

¹⁶⁴. Machelon, Jean-Pierre, *La République contre les libertés*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1976, p.402.

¹⁶⁵. Grave, Jean, *Les Temps nouveaux*, n°38, 15-21 janvier 1898, cité in Maïtron, Jean, *Le mouvement anarchiste...*, *op.cit.*, t.1, p.409 note 2.

pourrait s'acheter une livre de viande ou une miche de pain, dont on est obligé de se priver... »

Si bien que l'envie leur vient de faire pareil, nom de dieu !

Et ce n'est qu'en s'habituant à ne pas payer son terme, qu'on se fera à l'idée que les problocs, c'est des animaux malfaisants, après qui il faudra courir un de ces quatre matins, kif-kif comme après des chiens enragés.¹⁶⁶ »

Lorsqu'il est opéré de jour, cette capacité de propagande est encore plus évidente, notamment parce qu'il permet aux voisins d'exprimer leur solidarité, premier pas vers l'action, comme l'expliquent parfaitement ces deux comptes-rendus :

« Puis, le déménagement bâclé, les quatre peinars ont installé une table au milieu de la cour sur laquelle, frimant le chef d'orchestre, le plus en voix a grimpé et, tous en cœur, a pleins poumons, ils ont clamé le Chant des anti-proprios.

Et tous les purotins de voisins de se tordre, d'applaudir et de dire : « Il faudrait que tout le monde en fasse autant ! »

Ce à quoi les bons bougres ont répondu : « On vous a montré l'exemple, suivez le mouvement !¹⁶⁷ »

« L'autre jour, un des locatos de cette affreuse turne a voulu en décaniller, - sans financer.

Il a fait signe à quelques copains qui, en douceur, l'ont déménagé au nez du proprio. Un des déménageurs, - un réjoui va-bon-train,- racrochant les passants : « Ohé, venez donner un coup de collier ! C'est un ami qu'on déménage à la cloche. Vous seriez bien contents qu'on en fasse autant pour vous ? »

« Parfaitement ! » ont dit une demi-douzaine et, s'enquillant dans la turne, ils ont fait chacun un voyage.

Ca rappelle un peu le vieux truc des barricades où les passants étaient priés d'apporter leur pierre, - plus pour faire montre de sympathie envers les insurgés que pour besoin réel.¹⁶⁸ »

C'est d'ailleurs en vertu de cette idée de propagande par le fait que le *Père Peinard* va finalement prôner les résistances à l'expulsion plutôt que de déménager :

« C'est plus hurf que les déménagements à la cloche de bois.

Décaniller sans payer, c'est laisser la place nette au proprio : lui reconnaître le droit de vous foutre à la rue.

S'enquiller dans sa turne, s'y installer en peinard et y rester jusqu'à plus soif, c'est nier carrément le droit de propriété¹⁶⁹ et démontrer que les maisons sont faites pour ceux qui n'en ont pas. »

Il n'est pas inintéressant pour le propos d'indiquer que, lorsque la police et les huissiers viennent l'expulser, ce locataire récalcitrant résistant à l'expulsion a placé au milieu de son logement une « boîte en fer blanc, cerclée de fil de fer », pour faire croire à la présence d'une bombe. Mais une troisième théorisation qui est liée à l'idée de propagande par le fait se développe à la même époque, « l'illégalisme ».

C. « L'illégalisme »

¹⁶⁶. *Le Père Peinard*, n°100, 15 février 1891, pp.3-4.

¹⁶⁷. *Le Père Peinard*, n°10, 27 décembre 1896, p.5.

¹⁶⁸. *Le Père Peinard*, n°14, 2^{ème} série, 24 janvier 1897, p.4.

¹⁶⁹. *Le Père Peinard*, n°201, 22 janvier 1893, pp.3-4

« L'illégalisme » ou la « reprise individuelle » est en effet un sujet de débats dans les milieux anarchistes durant les années 1880¹⁷⁰, et elle connaîtra un fort développement entre 1894 et 1914, avec notamment la célèbre « bande à Bonnot ». En 1886-1887 a lieu « l'affaire Duval », suivie en 1889 de « l'affaire Pini », deux anarchistes condamnés pour vol. A cette occasion resurgit une controverse sur la légitimité de la « reprise », et plusieurs positions se font jour. Cette controverse avait émergé à l'occasion des manifestations de sans-travail, dont l'une, la plus importante, rassemblant 20 000 personnes place des Invalides à Paris le 9 mars 1883, avait donné lieu au pillage de quelques boulangeries. Les organisateurs développeront alors l'idée du droit de nécessité, qui commande de « prendre là où il y avait »¹⁷¹. Michelle Perrot rapporte ainsi un appel au meeting des ouvriers sans-travail de novembre 1884, qui témoigne bien de cette idée d'illégalisme légitime, d'ailleurs ici décliné non seulement s'agissant du pain mais aussi du vêtement et du logement : « Nous tous, qui sommes sans travail et dont beaucoup sont sans gîte et sans pain, qui n'avons que la rue pour domicile et des haillons pour habits, notre droit nous dit de ne pas supporter plus longtemps cette misère. Nous ne devons pas mourir de faim quand les greniers regorgent de blés. Nous ne devons pas coucher dans la rue quand des milliers de logements sont inoccupés. Nous ne devons pas non plus grelotter sous nos haillons alors que les magasins sont encombrés de vêtements »¹⁷². Il est intéressant à plus d'un titre de revenir sur les termes du débat qui ressurgit en 1886. Les polémiques concernent en fait deux aspects : d'une part la manière dont est accompli le vol (collectivement ou individuellement), et d'autre part son affectation (« vol pour la propagande », vol pour soi dont « droit de nécessité »). Si le droit à « la reprise collective » est admis par toutes les écoles socialistes et anarchistes¹⁷³, seuls certains anarchistes et socialistes défendent le droit à « la reprise individuelle », notamment contre Jules Guesde. Les positions évolueront à la suite de l'affaire Duval.

Jean Maïtron rapporte qu'en 1885, le journal *Le Révolté* de Pierre Kropotkine affiche une position hostile à la reprise individuelle, sauf selon lui lorsqu'elle est « accomplie au grand jour et comme un acte révolutionnaire », mais, si l'on suit le texte qu'il cite, le vol n'est justifié que s'il s'agit d'un vol pour nécessité de survie¹⁷⁴. A l'occasion de l'affaire Duval, le journal fondé par Jules Valès, *Le Cri du Peuple*, connaît une scission, plusieurs protagonistes n'étant pas d'accord avec Jules Guesde qui, distinguant « l'acte de conservation individuelle ou familiale » du « coup de feu d'avant-garde »¹⁷⁵, est hostile à Duval. De son côté, le journal *Le Révolté* modifie sa position théorique et approuve Duval, avec l'argument essentiel qu'il s'agit d'un vol pour la propagande¹⁷⁶, pendant que d'autres anarchistes défendent plus

¹⁷⁰. Maïtron, Jean, *Le mouvement anarchiste...*, op.cit., t.1, 2^{ème} partie, chap.3, « La reprise individuelle », pp.183-194 et 3^{ème} partie, chap.5, « L'illégalisme », pp.409-439.

¹⁷¹. Prolo, Jacques, *Les anarchistes...*, op.cit., p.34.

¹⁷² Ce texte est signé par douze centrales syndicales parisiennes et paraît dans *Le Cri du Peuple* du 20 novembre 1884 (Perrot, Michelle, *Les ouvriers en grève*, op.cit., p.241). Il reprend ainsi les théorisations de Kropotkine (cf.ci-dessous).

¹⁷³. Maïtron, Jean, *Le mouvement anarchiste...*, op.cit., t.1, p.415.

¹⁷⁴. « Les travailleurs s'emparant, soit dans une grève, soit dans une révolte, des ateliers et s'y installant après en avoir chassé leurs exploiters ; le locataire qui, ne pouvant payer son terme, ne veut pas se laisser expulser de son local et fait sauter son propriétaire par l'escalier ; l'affamé qui, à bout de ressources, qui soit en groupe, soit isolément, va dans les magasins, s'empare de ce dont il a besoin, voilà les actes dont nous pouvons être solidaires, car ils sont accomplis par de vrais révoltés. En dehors de cela nous n'avons rien à y voir. Tout ce qui vit ou veut vivre sans produire n'est que parasite, par conséquent notre ennemi. » (*Le Révolté*, n°6, 21 juin – 4 juillet 1885, cité in Maïtron, Jean, *Le mouvement anarchiste...*, op.cit., t.1, p.189 note 22).

¹⁷⁵. *Ibidem*, p.191.

¹⁷⁶. *Ibidem*, pp.189-190, note 24.

catégoriquement le principe du vol. Duval de son côté avance le « droit à l'existence » pour justifier son geste¹⁷⁷. Pini, lui, expliquera qu'il volait pour la cause. En fait, les anarchistes ne parviennent pas à une prise de position claire sur le sujet et, dans les années suivantes, on peut relever deux thèses : certains défendent par principe le vol qui est comparé au travail (« le vol et le travail ne sont pas d'essence différente », écrira Paul Reclus¹⁷⁸) - mais la plupart nuancent la moralité de l'acte en fonction du mobile (Elisée Reclus parle ainsi du « “ redresseur de torts ”, un homme qui cherche la justice, qui rend au travail ce qui appartient au travail »¹⁷⁹) -, d'autres comme Jean Grave le condamnent.

Quoi qu'il en soit, les termes du débat sur l'illégalisme montrent que, d'une part, la reprise collective est légitime pour les socialistes et les anarchistes et que, d'autre part, il existe un consensus minimum au sujet de la reprise individuelle pratiquée en cas de nécessité, notamment pour la nourriture et le logement, au nom du droit à l'existence. D'ailleurs, le théoricien anarchiste Pierre Kropotkine développera l'idée de l'expropriation totale, s'agissant aussi bien du logement, de la nourriture et du vêtement que des moyens de production¹⁸⁰. C'est aussi ce droit de nécessité que les déménageurs à la cloche de bois invoquent parfois lors de leurs actions. Pendant de la rubrique « A la cloche », *Le Père Peinard* dispose ainsi de plusieurs rubriques relativement régulières intitulées « Crimes de proprios », « Crimes de problocs » et « La mistoufle », qui racontent notamment les multiples suicides de locataires saisis, ou encore les morts de froid de locataires expulsés, ou bien dont les propriétaires ont ôté portes et fenêtre au logis. La morale de ces rubriques est immanquablement que la véritable honnêteté consiste à vivre, et non à payer son loyer. La chanson « Les anti-propriétaires » de Jules Jouy, que publie *le Père Peinard*, met très explicitement en scène des déménageurs redresseurs de torts, qui interviennent pour empêcher les locataires de sombrer dans la misère¹⁸¹. Mais plus généralement, c'est un droit à la « reprise » qui est invoqué, au motif que les propriétaires sont des « voleurs », puisqu'ils n'ont pas construit la maison, qui a été édifiée par des ouvriers, et qu'ils touchent pourtant un loyer pendant des dizaines d'années. Ils sont aussi des « assassins », puisqu'ils expulsent et poussent au suicide. Cette thématique sera régulièrement reprise par le journal¹⁸².

D. Les déménageurs et l'idéologie anarcho-syndicaliste

Ces trois thèmes de la reprise, de l'action directe et de la propagande sont donc bien présents dans les justifications idéologiques des déménagements collectifs « à la cloche de bois », et ils ne sont donc certainement pas étrangers à leur publicisation. Ils sont également

¹⁷⁷. Il écrit notamment que « quand la société vous refuse le droit à l'existence, on doit le prendre et non tendre la main, c'est une lâcheté » (Duval, Clément, *Le Révolté*, n°29, 6-12 novembre 1886, cité in Maïtron, Jean, *Le mouvement anarchiste..., op.cit.*, t.1, p.185 note 4.) et il explicite plus longuement ensuite : « ...Je dois vous déclarer qu'à mon point de vue je ne suis pas un voleur. La nature en créant l'homme lui donne le droit à l'existence et ce droit l'homme a le devoir de l'exercer dans sa plénitude. Si donc la société ne lui fournit pas de quoi subsister, l'être humain peut légitimement prendre son nécessaire là où il y a du superflu. » Duval, Clément, *Le Révolté*, n°41, 29 janvier-4 février 1887, cité in Maïtron, Jean, *Le mouvement anarchiste..., op.cit.*, t.1, p.185 note 5.

¹⁷⁸. *La Révolte*, n°9, 21-27 novembre 1891, cité in Maïtron, Jean, *Le mouvement anarchiste..., op.cit.*, pp.191-192, note 31.

¹⁷⁹. *Le Siècle*, 13 août 1894 (lettre datée du 19 août 1889), cité in Maïtron, Jean, *Le mouvement anarchiste..., op.cit.*, p.192, note 31.

¹⁸⁰. Kropotkine, Pierre, *La conquête du pain*, Paris, Tresse et Stock, 1892, pp. 99-111 (reprise d'articles parus en juillet-août 1883 dans *Le Révolté*).

¹⁸¹. *Le Père Peinard*, n°29, du 9 au 16 mai 1897, p.4. Cf. annexe.

¹⁸². Cf par exemple *Le Père Peinard*, n°162, du 24 avril au 1^{er} mai 1892.

présents dans les parcours biographiques des protagonistes des premiers groupes de déménageurs. Ainsi, Clément Duval, dont on a évoqué l'affaire, milite dans un groupe anarchiste du 20^{ème} arrondissement, la « Panthère des Batignolles », aux côtés de celui qui sera l'initiateur de la « Ligue des Antipropriétaires », Joseph Tortelier. Ce militant d'une trentaine d'années n'est pas un inconnu. Le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* signale, outre son amitié avec Clément Duval, qu'il s'agit d'un ancien possibiliste, converti à l'anarchie en 1884. Il avait de plus participé à l'organisation de la manifestation des sans-travail de 1883, pour laquelle il fut condamné aux côtés de Louise Michel, déclarant à cette occasion : « Quand on ne donne pas de moyens d'existence à l'ouvrier, il a le droit de prendre où il trouve »¹⁸³. Cette idée de droit de nécessité lui est chère, puisqu'il va appuyer en 1895 une campagne pour le pain gratuit, « considérant qu'avec le logement et le vêtement gratuits on s'acheminera vers une consommation selon les besoins et une société libertaire »¹⁸⁴. De plus, il est l'un de ceux qui participent à la renaissance en France de l'idée de grève générale, dont il est l'un des principaux propagandistes, au retour d'un séjour aux Etats-Unis qui l'a convaincu de la pertinence de ce mot d'ordre¹⁸⁵. A ses côtés, au sein de la Ligue des Antipropriétaires, se trouve Edouard Roulier, un ancien communard (il était membre du Comité central des vingt arrondissements de Paris au moment du gouvernement de la Défense nationale, fut l'un des signataires de la fameuse « Affiche rouge » du 6 janvier 1871 puis sous-chef de la police municipale de la Commune), réfugié pendant un temps à Londres, savetier de son état et figure du milieu anarchiste de l'époque. Ce proudhonien d'une cinquantaine d'années était membre de la Première Internationale (A.I.T.). De même, la femme de Louis Galland, l'une des créatrices des « comités révolutionnaires pour la grève des loyers », puis de la « Ligue de la grève des loyers et des fermages », sera poursuivie pour cambriolages. Quant à François Hénon, l'autre initiateur de ces deux groupements, un rapport de police indique en 1883 « qu'il faisait de la chimie à titre d'essai avec un ami »¹⁸⁶. Un autre rapport indique qu'il approuve, dans une réunion publique, la conduite des manifestants ayant pillé les boulangeries¹⁸⁷.

Les actions collectives s'agissant du logement trouvent donc leur origine intellectuelle dans des milieux valorisant l'illégalisme, l'action directe et la propagande par le fait. Propager l'idée selon laquelle payer un loyer est illégitime, tel est donc le but que les anarchistes assignent aux modes d'action qu'ils utilisent. Le passage de formes individuelles et clandestines de déménagement à la cloche de bois à des formes collectives et parfois visibles se nourrit de ces idéologies. Pour autant, il ne s'agit pas de présenter des revendications mais d'affirmer dans les faits le droit au logement gratuit, en s'appuyant sur des théories plus larges de remise en cause de la loi et surtout du droit de propriété. Mais ces théories contraignent en retour le répertoire d'action qui est disponible pour ces groupes : l'action qui viserait des modifications de la législation est ainsi proscrite. Au contraire, les diverses formes d'illégalité et de violences envers les propriétaires font partie de ce répertoire. « L'Union syndicale des locataires ouvriers et employés » qui succédera à ces groupements introduit progressivement, du point de vue de l'expression des revendications, une rupture, en même temps qu'elle invente le squat comme mode d'action.

¹⁸³. *Le Voltaire*, 15 août 1883, cité in Maïtron, Jean, Pannetier, Claude (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, Cédérom, Paris, éd. de L'Atelier, 1997, notice Tortelier.

¹⁸⁴. Maïtron, Jean, Pannetier, Claude (dir.), *Dictionnaire biographique...*, op.cit.

¹⁸⁵. Michelle Perrot signale que c'est à tort qu'on lui attribue souvent la paternité de la grève générale, notion qui est développée dès 1879. Perrot, Michelle, *Jeunesse de la grève*, op.cit., p.103.

¹⁸⁶. P.Po, Ba 73, Pièce 2, 1883, sans date.

¹⁸⁷. P.Po, Ba 73, Pièce 184, rapport du 17 mars 1883.

2) L'évolution conjointe des répertoires discursifs et instrumentaux à l'Union syndicale des locataires

Au sein de l'Union Syndicale des locataires, le principe de l'action comme vecteur d'une revendication que l'on porte et non comme action directe est en soi un enjeu de lutte (A). Par ailleurs, au fur et à mesure que, parallèlement à l'évolution des modes d'action, les objectifs se transforment en revendications, ils se modifient, passant d'une contestation du loyer à une demande de logement pour les familles adressée à l'Etat (B). Ces évolutions, parce qu'elles autorisent bientôt l'usage de modes d'action directement liés à la compétition électorale, vont participer de la scission du syndicat (C).

A. Objectifs ou revendications ?

L'Union à ses débuts semble bien s'inscrire dans le même type de tradition intellectuelle que ces prédécesseurs, notamment du point de vue du refus du principe de la propriété, de la valorisation de l'action directe et du « refus des intermédiaires » pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, faisant ainsi des propriétaires la cible première de ses actions. Cette ligne est néanmoins enjeu de luttes au sein de l'organisation.

Les fondateurs du syndicat ne manquent pas une occasion, lors des premières réunions, d'affirmer leur opposition au principe même de la propriété, qu'il faut « traiter comme on a traité la religion¹⁸⁸ ». Ainsi, par exemple, lors de la réunion du syndicat à la Bourse du Travail de Saint-Denis, le 9 janvier 1910, Minot « recommande aux parents de dire à leurs enfants que l'enseignement de l'instituteur en faveur de la patrie et de la propriété est un préjugé qui les asservit et les rend malheureux¹⁸⁹ ». De même, Constant explique à Clichy que l'Union « ne doit pas perdre de vue que les propriétaires représentent la classe capitaliste, et qu'ils sont, pour le syndicat des locataires comme pour les associations ouvrières, des ennemis. Il déclare que ce groupement syndical s'appliquera également, en poursuivant le but avancé, à s'emparer des moyens de production »¹⁹⁰. Durant les premières manifestations du syndicat, ce sont d'ailleurs des chants révolutionnaires, « l'Internationale » et « la Carmagnole », que les participants entonnent.

Les comptes-rendus parus dans la presse des premiers déménagements à la cloche de bois effectués par le syndicat, qui n'existe alors qu'à Clichy, mettent en avant l'action directe qu'ils constituent, action directe qui s'oppose au fait de présenter des revendications :

« Contrairement aux autres syndicats, qui dressent de longs cahiers de revendications souvent revues et augmentées, lui, le nouveau-né, propose aux énergies prolétariennes un but précis : ne point payer son terme. C'est une façon de résoudre la question sociale qui ne manque pas d'élégance. Elle n'exige ni efforts, ni argent.¹⁹¹ »

« Comme moyen de contrainte, ces locataires syndicalisants ont inventé une forme appropriée d'action directe qui, celle-là, est aussi peu violente que possible : c'est le déménagement à la cloche de bois »¹⁹².

¹⁸⁸ P.Po Ba 1429, dossier « années 1906 à 1911 », rapport du 18 juin 1911.

¹⁸⁹ P.Po Ba 1429, dossier « déménagements », rapport du 10 janvier 1910

¹⁹⁰ P.Po Ba 1429, dossier « déménagements », rapport du 14 janvier 1910. Voir aussi dossier « années 1906 à 1912 », rapport du 20 mars 1911, déclarations de Rousselet.

¹⁹¹ *Le Matin* du 12.1.1910.

¹⁹² *Les Nouvelles* du 12.1.1910

Ragon expliquera encore, en janvier 1911, faisant « le procès des propriétaires », que « les ouvriers n'ont pas à compter sur un parlementaire, lors même que celui-ci serait socialiste, pour réduire l'exigence de M. Vautour ils n'ont à compter que sur eux-mêmes »¹⁹³. Cette méfiance, de la part de nombreux participants aux réunions du syndicat, vis-à-vis de l'action politique médiée, voire même de l'action légale, est très nette aux débuts de l'Union. Lors de l'une des premières réunions de la section du 18^{ème} arrondissement, alors que Lutier annonce que les statuts de l'organisation ont été déposés à la Préfecture de police, un agent de police raconte que « cette déclaration étonne les assistants qui se demandent ce que la police à affaire dans la circonstance »¹⁹⁴. Lutier, qui s'emploiera à fonder les sections des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissement, se présente d'ailleurs sous un faux nom : il se fait appeler Marc Henriquez car, alors qu'il vient de purger une peine de 9 mois à la Santé pour émission de fausse monnaie, la police le recherche encore « pour d'autres blagues »¹⁹⁵.

Les fondateurs du syndicat, dans les réunions qu'ils organisent pour créer de nouvelles sections, ne manquent pas de rappeler « qu'il faut pour être bien servi se servir soi-même » et de préconiser « l'action violente »¹⁹⁶ ou « l'action directe », ce dernier terme revenant comme un leitmotiv tout au long de l'existence du syndicat. Du fait de ce discours, il n'est pas rare que les participants, et non des moindres puisqu'il s'agit souvent des fondateurs des sections, prônent le « boycottage des maisons, pour se venger des vautours »¹⁹⁷, ou bien qu'ils préconisent des moyens s'inscrivant pleinement dans l'illégalité, comme le « sabotage »¹⁹⁸ des maisons insalubres ou dont les loyers sont trop élevés. Lors d'une réunion du syndicat à Ivry, en décembre 1911, Aubin, secrétaire du « groupe des libérés des bagnes militaires », indique ainsi « les moyens que l'on peut employer pour ennuyer les propriétaires », car « ce n'est qu'avec le sabotage que l'on arrivera à bout de ces oiseaux de proie » :

« Il suffit de verser dans les cabinets pour 0F50 de levure de bière, puis de descendre à la cave pour dévisser le bouchon qui se trouve au tuyau et de mettre un peu de plâtre dans le dit tuyau, ce qui le fera éclater »¹⁹⁹.

Car ce sont bien encore les propriétaires qui constituent les cibles premières du syndicat, et parfois l'on prône également l'usage de la violence physique à leur encontre²⁰⁰. D'ailleurs, les deux logos du syndicat sont explicites quant à la cible privilégiée que sont les propriétaires : l'un représente un vautour étranglé, l'autre un homme préhistorique défendant la grotte familiale au moyen d'une pierre²⁰¹.

Pourtant, le discours tenu, ainsi que les modes d'action qui en participent, est ambivalent quant à l'appel aux mesure législatives et aux autorités. Si les statuts du syndicat assignent différents objectifs à ses membres²⁰², ils n'exposent généralement pas explicitement

¹⁹³ . P.Po Ba 1429, dossier « déménagements », rapport du 8 janvier 1911. Voir aussi dossier « années 1906 à 1911 », rapport du 20 mars 1911.

¹⁹⁴ P.Po Ba 1429, dossier « déménagements », rapport 4 février 1910

¹⁹⁵ P.Po Ba 1429, dossier « déménagements », rapport du 28 janvier 1910.

¹⁹⁶ P.Po Ba 1429, dossier « déménagements », rapport du 11 septembre 1910, intervention de Marton.

¹⁹⁷ . P.Po Ba 1429, dossier « déménagements », rapport du 10 janvier 1910.

¹⁹⁸ Cf. par exemple P.Po Ba 1429, dossier « déménagements », rapports du 10 janvier 1910, du 13 mai 1910, du 12 janvier 1911 ; P.Po Ba 1429, dossier « années 1906 à 1911 », rapport du 16 avril 1911

¹⁹⁹ . P.Po Ba 1429, dossier « années 1906 à 1911 », rapport du 31.12.1911.

²⁰⁰ . Cf. par exemple P.Po Ba 1429, dossier « déménagements », rapport du 13 mai 1910.

²⁰¹ . Cf. annexe.

²⁰² . On ne dispose malheureusement pas des premiers statuts déposés le 10 décembre 1909, mais seulement des versions suivantes, datant du 1^{er} mars 1911 et du 30 décembre 1911.

les moyens à employer pour les atteindre. Néanmoins, ils indiquent que pour « faire accepter » l'insaisissabilité du mobilier ouvrier, une « campagne de tous instants, par la presse, réunions, brochures » sera menée²⁰³, et l'objectif de « taxation des loyers » implique en soi une décision législative. Mais il semble bien que deux lignes s'affrontent au sein de l'Union, l'une mettant l'accent sur l'action directe, l'autre prônant l'usage préalable des tribunaux et ne négligeant pas l'appel aux députés pour essayer d'obtenir des lois favorables aux locataires. Me Coreil, l'avocat-conseil du syndicat, indique ainsi que pour défendre les locataires « le syndicat emploiera d'abord les moyens légaux ». C'est seulement « quand tous les moyens de conciliation seront épuisés » que « le syndicat fera appel à tous ses membres pour l'action directe²⁰⁴ ». Néanmoins, Me Coreil quittera bientôt le syndicat, « en raison des oppositions que son discours légaliste rencontrait auprès de certains adhérents »²⁰⁵. Certains membres sont d'ailleurs ambivalents : le 1er avril 1911, Jean Breton dit Constant, le fondateur du syndicat, blâme l'initiative prise par Georges Cochon d'envoyer un courrier demandant à tous les élus du département de la Seine d'œuvrer dans le sens de réformes s'agissant du logement. Il rappelle à cette occasion que les avantages ont été obtenus « par la force » et qu'il n'a « aucune confiance dans une intervention parlementaire²⁰⁶ ». Pourtant, il fait état, lors de réunions antérieures, d'une lettre qu'il aurait envoyé aux Ministres de l'Intérieur et de la Justice pour leur demander de mettre fin à « l'abus des propriétaires », lettre qui aurait été suivie de conversations téléphoniques²⁰⁷. De même, Marcille, secrétaire de la section de Clichy, indique en juin 1910 que le syndicat va donner mandat aux députés socialistes unifiés de faire ajouter un article pour supprimer le loyer d'avance quand aura lieu la discussion de la réforme judiciaire. Mais lors de la même réunion, il explique comment escroquer son propriétaire : un locataire ayant reçu congé doit essayer d'obtenir de son propriétaire de l'argent en arguant que la somme sera moins importante que les frais de justice à engager pour une expulsion²⁰⁸.

Ainsi, alors même que le syndicat utilise parfois des « modes de contestation ouverts », au sens de publics, qu'il s'agisse de déménagements à la cloche de bois effectués en plein jour ou de manifestations, le fait de savoir s'il émet à un tiers une « revendication claire » n'est pas encore réellement tranché, et est enjeu de luttes au sein du syndicat. Par la suite, la modification progressive des modes d'action, avec le passage du déménagement à la cloche de bois au déménagement à la Gandillot puis à l'emménagement dans des bâtiments vides, va s'accompagner d'une modification des objectifs prioritaires du syndicat et d'une expression nette de revendications en direction des autorités, qui aboutiront à la scission du syndicat.

B. Publicisation et modification des objectifs

On l'a dit, l'Union possède lors de sa fondation divers objectifs, dont l'obtention de la diminution du prix des loyers, leur taxation, leur paiement à terme échu, l'application des règlements sur l'hygiène, la dénonciation des propriétaires refusant de louer aux familles nombreuses et l'obtention de l'insaisissabilité du mobilier ouvrier²⁰⁹. Mais bientôt, de manière

²⁰³ . P.Po Ba 1429, dossier « années 1906 à 1911 », statuts de l'Union du 1^{er} mars 1911.

²⁰⁴ . P.Po Ba 1429, dossier « déménagements », rapport du 22 juillet 1910.

²⁰⁵ . Lorry, Anthony, *Recherche sur les anarchistes...*, *op.cit.*, note 13 p.243. Il se fonde sur *Le Matin* du 20 mars 1911.

²⁰⁶ . P.Po Ba 1429, dossier « années 1906 à 1911 », télégramme du 1 avril 1911

²⁰⁷ . P.Po Ba 1429, dossier « déménagements », rapports du 11 septembre 1910 et du 12 janvier 1911.

²⁰⁸ . P.Po Ba 1429, dossier « déménagements », rapport du 4 juin 1910.

²⁰⁹ . P.Po Ba 1429, dossier « années 1906 à 1911 », statuts de l'Union du 1^{er} mars 1911.

concomitante à la modification des modes d'action, ces nombreux objectifs ne vont se résumer qu'à un seul : l'obtention de logements pour les familles nombreuses. Dans le même temps, les modes d'action sont de plus en plus dirigés vers les autorités étatiques, portant ainsi une revendication.

En effet, les différents rapports de police et les articles de presse ne mentionnent pas l'objectif du syndicat lié aux familles nombreuses dans les présentations que les militants font de leur organisation avant le début de l'année 1911. Ces derniers insistent alors essentiellement sur la diminution des loyers et sur leur paiement à terme échu. Mais en avril 1911, le syndicat va pour la première fois tenter de manifester dans Paris, en phagocytant une manifestation organisée par la « Ligue des pères de familles nombreuses » du capitaine Maire, se joignant ainsi aux efforts des néo-malthusiens pour transformer le message porté par la manifestation : il s'agit de montrer « le danger des nombreuses familles – danger d'autant plus grand que les propriétaires se refusent à loger les enfants »²¹⁰. Cette action conduira ensuite les membres du syndicat, probablement à cause des articles de journaux qui n'ont pas toujours perçu la subtilité du message, à revenir dans les réunions et dans la presse sur leur véritable opinion quant aux familles nombreuses. Cochon indique dans *La Bataille syndicaliste* du 7 août 1911 :

« Il ne faudrait cependant pas conclure, parce que l'occasion nous conduit plutôt nous occuper des familles nombreuses²¹¹, que nous sommes des repopulateurs. Ce serait là une grave erreur. Cependant, nous qui ne prêchons pas la repopulation, nous ne savons pas rester insensibles devant la misère des petits (...) Limitez la procréation ! Faites la grève des ventres ! »

De même, Constant se démarque de la « Ligue des pères de famille nombreuses » dans une réunion à Clichy : « le syndicat, au contraire, réclame la grève des mères ». Dans cette optique, « il estime que le devoir des militants est de mener de front avec leur campagne la propagande néo-malthusienne et il aspire à un avenir prochain où tous les travailleurs conscients de leurs droits ne seront plus paralysés par de nombreux enfants et pourront, sans trop souffrir, faire triompher leurs revendications²¹² ».

Mais durant le même temps, à partir de l'été 1911, le syndicat inaugure un nouveau mode d'action, consistant à envahir des ministères et des mairies avec des familles nombreuses expulsées²¹³. Le discours porté par l'action du syndicat, et répercuté par la presse, semble alors se modifier en faveur de la défense du droit au logement des familles nombreuses. Ce discours est encore contrebalancé par les échos de la grève collective des loyers et du déménagement de force des locataires saisis à Javel dans le 15^{ème} arrondissement, qui ont lieu à l'automne 1911, et qui expriment les revendications de paiement à terme échu et

²¹⁰ . *La Bataille syndicaliste* du 1^{er} septembre 1911.

²¹¹ . Cochon fait ici référence à l'intervention du syndicat à Puteaux en faveur d'un père et de ses huit enfants à la rue, dont un compte-rendu est paru dans *La Guerre sociale* du 12 juillet 1911, et à son intervention à Montrouge le 29 juillet contre la saisie des meubles d'un locataire expulsé et père de 5 enfants.

²¹² . P.Po Ba 1443, dossier « Clichy », rapport du 1^{er} septembre 1911.

²¹³ Ce sont d'abord, en juillet et août 1911, puis en mars 1912, quatre mairies de banlieue qui sont investies par des expulsés et les membres du syndicat. A chaque fois, les autorités municipales trouvent une solution de relogement, fut-elle transitoire. Deux semaines environ après que le préfet de Paris ait donné l'ordre de s'opposer aux déménagements à la cloche de bois, c'est le ministère de l'Intérieur qui devient le 29 octobre 1911 la cible de l'Union syndicale pour une famille expulsée. La cour de la Préfecture de police sera elle investie deux fois par les membres du syndicat : une fois le 10 février 1912, une seconde fois le 22 mars 1912. Le ministère de la Guerre est également visé, le 9 avril 1912, pour obtenir le relogement d'un ancien combattant de 1870 expulsé de son logement.

de refus de l'augmentation des loyers. Cependant, à partir du printemps 1912, il semble que le syndicat des locataires se charge de tous les ménages expulsés, quelle que soit la raison de l'expulsion²¹⁴, dès lors que ceux-ci ont un nombre d'enfants qui les transforme en « familles intéressantes »²¹⁵. Le message porté par les actions devient alors clairement celui du logement pour les familles, tandis que l'Etat et les élus sont de plus en plus identifiés comme cibles de l'action. D'ailleurs, la cour de l'Hôtel de Ville de Paris sera bientôt occupée, le 23 mars 1912 avec une famille expulsée pour faire pression en faveur de l'adoption d'un projet d'emprunt de la municipalité pour financer des habitations à bon marché qui a été retiré de l'ordre du jour, juste avant le renouvellement du conseil municipal.

Le premier « déménagement à la Gandillot », qui a lieu le 12 mars 1912, participe de cette évolution des objectifs que porte l'action du syndicat. *Le Petit Parisien* du 16 mars 1912 titre ainsi « Vaudevilliste philanthrope. M. Gandillot donne asile à une famille de « sans-logis » », exposant, comme d'autres journaux qui rendront compte de l'action, les malheurs du « pauvre » père de famille acrobate et malade, expulsé parce qu'il devait trois termes au montant insignifiant qu'il n'avait pu régler - mais ne semblant faire l'objet d'aucune mesure de saisie. Les affiches appelant la population parisienne aux actions des 7 et 8 avril 1912 place de la République, actions durant lesquelles il sera procédé cette fois-ci à des « emménagements », sont explicitement centrées sur les « familles nombreuses ». En effet, la seule phrase qui apparaisse de manière plus visible dans tout le texte est la suivante : « Les gouvernants et les municipalités, qui prêchent la repopulation, qui emprisonnent les néo-malthusiens, se moquent des familles nombreuses »²¹⁶. L'agent qui surveille alors les faits et gestes du conseil d'administration du syndicat indiquera d'ailleurs, s'agissant de la journée du 10 avril 1912 : « Il n'y a eu, en définitive, aucune manifestation sérieuse. Le Conseil d'Administration se préoccupait plutôt (...) de trouver des logis pour les familles nombreuses que de manifester »²¹⁷.

Le discours porté par le syndicat s'est donc modifié en même temps que ses modes d'actions. Ces nouvelles orientations, demandant l'intervention des autorités pour loger les familles, pour modifier la législation, ou pour construire des logements ouvriers, sont bien loin des invitations au sabotage et de la contestation du droit de propriété qui semblaient marquer le syndicat à sa naissance. Dans le même temps, elles semblent autoriser l'utilisation de nouveaux modes d'action, dont ceux qui se déroulent sur les scènes électorales, ce qui contribuera bientôt à la scission de l'organisation.

C. La scission de l'Union

La scission de l'Union a lieu en mai 1912, à la suite de l'exclusion de Georges Cochon. Il fondera ensuite la « Fédération nationale et internationale des locataires ». Cette exclusion est décidée dans la foulée des élections municipales du 5 mai 1912, auxquelles Georges Cochon est accusé de s'être « réellement » présenté. Cet adjectif exige explication : les règles du syndicat interdisent à un membre du Conseil d'administration de soutenir une cause politique²¹⁸. Mais, dans le même temps, le syndicat présente dans plusieurs communes des candidats fictifs, pour obtenir le droit d'organiser des réunions sous les préaux des écoles et

²¹⁴. Cf. par exemple *Le Petit Parisien* du 10 mars 1912.

²¹⁵. Lettre de l'Union syndicale des locataires, signée par G. Cochon, au Préfet de police Lépine, datée du 28 mars 1912, au sujet d'une famille de 9 enfants. P.Po Ba 1429, dossier « année 1912 »..

²¹⁶. P.Po Ba 1429, dossier « presse, affiches ». Cf. annexe.

²¹⁷. P.Po Ba 1429, dossier « manifestation du 8 avril 1912 », rapport du 10 avril 1912.

²¹⁸. Il est intéressant de noter qu'une règle de fonctionnement du même type est en vigueur aux débuts de l'association DAL : les membres du Conseil d'Administration ne peuvent être des élus.

ainsi populariser son action. C'est donc sur la réalité de sa candidature dans le 20^{ème} arrondissement que Georges Cochon est attaqué : il tiendrait régulièrement une permanence électorale. Lui-même ne dément pas le caractère effectif de cette candidature. Il obtiendra d'ailleurs 556 voix²¹⁹ lors du scrutin. Le 7 mai 1912, le Conseil d'administration du syndicat l'exclut donc par 15 voix pour, 15 abstentions et 2 voix contre. Le secrétaire général donnera alors sa démission avant que son exclusion n'entre en vigueur.

Au-delà de sa candidature contraire aux statuts de l'organisation, mais surtout aux principes syndicalistes révolutionnaires d'hostilité à la politique électorale, et qui sont défendus par une partie des membres du conseil d'administration, ses détracteurs reprochent à Georges Cochon d'avoir véhiculé une image trop philanthropique et trop personnalisée de l'organisation, comme l'attestent ces extraits d'une déclaration de la 20^{ème} section du syndicat et d'un article paru dans *Le Libertaire* :

« L'action menée jusqu'ici par notre syndicat a donné au public l'impression qu'il était une sorte d'œuvre philanthropique (...), une institution de charité.

Puis, comme le couronnement, la candidature inopinée de Cochon, se servant du syndicat comme d'un tremplin politique, a donné à croire à certains qu'il était un champ de culture électorale.

Or, la politique, la philanthropie, la charité, principes menteurs, hypocrites, éminemment conservateurs, n'ont rien de commun avec nos sentiments²²⁰ et nos conceptions syndicalistes et révolutionnaires. »

« Puisse ton acte guérir du culte des individus les bons moutons révolutionnaires, ce sera la besogne la plus propre que tu auras accomplie. Merci, Cochon, d'avoir été salaud. »²²¹

Le répertoire discursif qui accompagne les actions va donc contribuer à définir le répertoire disponible. Pour Georges Cochon, le fait de se situer clairement dans une forme contestataire et de désigner les autorités publiques comme cible de l'action autorise l'utilisation de différents modes d'action, dont celui d'une candidature aux élections, pour faire aboutir les revendications, ce qui n'est pas le cas pour ses adversaires. Autre preuve du lien entre répertoires instrumentaux et discursifs, l'Union à dominante anarchiste qui exclut Cochon continuera la pratique des déménagements à la cloche de bois plus ou moins clandestins, alors que l'association que dirige Cochon passera au squat de bâtiments publics et multipliera les actions spectaculaires à destination des médias. Car au total, l'invention du squat comme mode d'action va de pair avec une demande d'intervention étatique s'agissant du logement. De ce point de vue, il constitue une rupture avec l'idéologie anarchiste qui avait nourri son apparition : le squat « qui revendique » est finalement un renoncement à une certaine critique de la relation public/privé²²², un renoncement à l'idée selon laquelle l'individu serait dans une relation conflictuelle avec l'Etat. Le squat place au contraire celui-ci en arbitre. C'est ce que montrent bien le mot de Cochon lors de l'une de ces actions : « L'Etat, c'est nous », ainsi que les termes de la scission de l'Union en 1912.

Il semble utile, s'agissant de ce répertoire discursif, de revenir sur une distinction élaborée par Christian de Montlibert, au sujet du travail de construction sociale des

²¹⁹. Kamoun, Patrick, *V'là Cochon qui déménage...*, op.cit., pp.105-112.

²²⁰ *La Bataille syndicaliste*, 21 mai 1912, cité in *Ibid*, p.110.

²²¹. Cité in *Ibid*, p.111.

²²². Ansart, Pierre, « La critique de la relation public/privé par les philosophes anarchistes », in C.U.R.A.P.P., *Public/privé*, Paris, P.U.F., 1995, pp.75-84.

revendications, entre différentes phases, qui sont chacune l'occasion de luttes entre différents groupes²²³. Le « codage des insatisfactions » correspond à « l'élaboration des aspirations et des représentations », puisque « le rapport aux insatisfactions et aux revendications n'est qu'une forme du rapport au social ». Vient ensuite « l'expression collective des insatisfactions », et l'auteur cite un certain nombre de modes d'action directs en même temps que discrets, comme la « perruque »²²⁴, le « coulage », le « freinage » et les « planques ». Cette phase correspond, pour la Lorraine sidérurgique, à la période 1880-1914, et voit s'affronter les « partisans de l'action directe » et les « partisans de la grève organisée »²²⁵. S'agissant du logement, les actions menées par les groupes qui, au milieu des années 1880, organisent des déménagements à la cloche de bois collectifs, semblent effectivement correspondre à cette phase de construction des revendications, puisque aucune demande n'y est véritablement associée. La phase suivante est celle de « l'émergence du revendicable », qui « articule l'indignation et l'imputation causale », et qui précède le « passage du « revendicable au revendiqué »²²⁶. L'Union syndicale des locataires semble bien aux prises avec ces deux dernières phases, hésitant entre différents « revendicables », puisque l'imputation causale désigne tour à tour propriétaires et autorités étatiques, et différents « revendiqués » : d'autres rapports de location ou des logements disponibles. Et l'affirmation d'un « revendiqué » assumé comme tel, c'est-à-dire la stratégisation de l'action, va donner lieu à l'abandon de certains revendicables. Christian de Montlibert a montré un phénomène du même ordre au sujet des revendications ouvrières au début du siècle, qui vont traduire en termes financiers un revendicable qui concernait au départ les modes d'organisation du travail. On observe donc bien ainsi comment l'adoption de formes d'action collectives et ouvertes, c'est-à-dire non anonymes, ne va pas forcément de pair avec l'expression de revendications, qui résulte d'un travail spécifique faisant l'objet de luttes.

On a également montré qu'aux différentes phases d'élaboration des revendications, ne correspondent pas forcément des modes d'action différents. Effectivement, de ce point de vue, le propre des modes d'action que l'on a appelé des « illégalismes sectoriels » - parce qu'ils constituent déjà en soi une réponse à la revendication - réside probablement dans le fait qu'ils peuvent être utilisés quel que soit le stade de construction des revendications et du groupe. La formalisation des revendications qui accompagne leur usage, et leur aspect prééminent ou non, c'est-à-dire la manière plus ou moins « stratégique » d'envisager l'action, va elle-même déterminer la gamme de tous les modes d'action à la disposition du groupe. En tant que modes d'actions multiformes, les illégalismes sectoriels auront probablement tendance, plus que d'autres, à s'accompagner de luttes entre fractions, puisqu'ils peuvent fédérer des individus porteurs de conceptions de l'action très diverses.

²²³. De Montlibert, Christian, *Crise économique et conflits sociaux dans la Lorraine sidérurgique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1989, pp.39-59.

²²⁴. « La "perruque" consiste en l'utilisation de matériaux et d'outils par un travailleur, sur le lieu de travail et pendant le temps de travail, dans le but de fabriquer un objet en dehors de la production normale de l'entreprise. », Anteby, Michel, « La "perruque" en usine : approche d'une pratique marginale, illégale et fuyante », *Sociologie du Travail*, vol.45, 2003, pp.453-471. L'auteur montre que la « perruque » n'est pas autant une pratique de résistance qu'il l'a parfois été affirmé, les ouvriers et les cadres d'une entreprise collaborant pour réaliser ce type d'objets.

²²⁵. *Ibidem*, pp.51-53.

²²⁶. *Ibid.*, pp.55-59.

Conclusion

Cette étude a montré, d'une part, que la typologie des formes d'action opérée par Tilly masquait la continuité existant entre « formes de résistance » et « formes contestataires » et, d'autre part, que la « publicité » des actions recouvrait différents aspects, dont la clandestinité ou non de leur réalisation, la recherche ou non de leur divulgation, et l'expression ou non de revendications. Dès lors, on propose de renoncer à cette césure des formes d'action, pour considérer qu'elles en constituent deux pôles, et de rechercher des catégorisations des modes d'action qui tiennent compte de leur rapport théorique aux différentes dimensions de la publicité. C'est pourquoi on a forgé pour l'analyse, comme on l'a vu, la notion « d'illégalisme sectoriel ». Les modes d'action qui constituent des illégalisme sectoriels ont ainsi la particularité de pouvoir être utilisés de manière clandestine ou non et de porter ou non une revendication. Ils peuvent donc constituer, selon la typologie de Tilly, une « forme de résistance » ou une « forme contestataire ». De ce point de vue, la force médiatique de ces modes d'action se définit de manière dialectique : elle tient justement dans leur capacité à mettre en scène la révolte et à symboliser un renoncement à la « contestation ouverte, collective et discontinue » au profit de « formes de résistance »²²⁷, à symboliser un « engagement » dans l'action au détriment de la « distanciation »²²⁸.

Par ailleurs, ce que montre la socio-genèse du squat, c'est que le passage de la « résistance » à la « contestation », dans laquelle prédomine le revendiqué, suppose une forme particulière de rapport au politique qui, au début de ce siècle, constituait en soi un enjeu de luttes important entre différents groupes. On peut penser que cette transformation accompagne tendanciellement le mouvement d'autonomisation du politique et sa professionnalisation. On ne veut pas dire par là que la première forme d'action a aujourd'hui disparu, ou que la seconde était inexistante auparavant, puisque les différentes formes d'action et stades de construction des revendications existent dans la synchronie. Mais on suggère que selon les formes de légitimation du pouvoir en vigueur, les formes d'actions prépondérantes varient, et que ce n'est qu'au tournant du 20^{ème} siècle, avec le développement de la politique électorale, qui imprime sa marque aux répertoires, que la forme contestataire et « revendiquante » est devenue dominante. Finalement, la prise en compte préférentielle par Charles Tilly des formes de « contestation ouverte, collective et discontinue » l'empêche de repérer une autre évolution des formes d'action : parallèlement au passage de répertoires « patronnés » à des répertoires « autonomes » et de répertoires « locaux » à des répertoires « nationaux »²²⁹, on assiste à la délégitimation de formes « muettes » au profit de formes « revendiquantes » et à l'affaiblissement des formes « individuelles » au profit des formes « collectives ». Et si les luttes sont vives, comme c'est le cas au sein de l'Union des locataires, c'est probablement parce qu'en retour, la généralisation de la forme contestataire portant une revendication va contribuer à délégitimer, en les rejetant dans la délinquance, les actions qui s'inscrivent sur le pôle de la résistance (c'est-à-dire qui n'articulent pas un revendiqué tenant compte des « contraintes de situation »)²³⁰. C'est cette « partition » des actions collectives qui se joue particulièrement entre 1880 et 1914 s'agissant du logement, comme d'ailleurs, au vu des travaux de Montlibert, dans le domaine du travail. En ce sens, cette partition constitue

²²⁷ Tilly, Charles, « Contentious repertoires in Great Britain... », *art.cité*, p.32.

²²⁸ Elias, Norbert, *Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard, coll. « Agora », 1993 (édition allemande : 1983), pp.9-10.

²²⁹ Tilly, Charles, *La France conteste...*, *op.cit.*, pp.537-551.

²³⁰ Christian de Montlibert désigne ainsi par exemple les « systèmes de négociation, conventions collectives, droit et règlement... ». De Montlibert, Christian, *Crise économique...*, *op.cit.*, p.57.

l'un des aspects du processus de disciplinarisation de la société bien décrit par Michel Foucault²³¹.

N° 239 28 Mai 1893

LE CHANT DES ANTI-PROPRIOS



parait le Dimanche

1^{er} Couplet.

J'ai parti d'un group' d'anarchistes
Qui a comm' spécialité d'fair' les démons'gements
Pour venir en aide aux communistes
Qui s'trouv'nt embêtés pour payer leur logement.
Nous somm's enn'mis de tout propriétaire,
Mais, par contre, nous somm's amis du prolétaire:
Voilà pourquoi, parmi les anarchos,
On nous a surnommés la Ligu' des anti-propios.

2^e Couplet.

Qu'un copain s'trouv' dans la pasade
Très emmerde par les records et le vastour,
Vite il prévient les camarades
Qui n'ont pas prêter pour lui prêter leur concours:
Et, tous en chœur, on radine à sa pitié,
Sans avoir besoin d' chef pour distribuer les rôles;
L'un derrière l'autre, on voit les anarchos
Descendre l'escalier avec les meubles sur leur dos.
Devant l' pipelet
Tous au complet...

3^e Couplet.

Nous avons tous l'humeur guill'rette,
Nous ne ratons jamais l'occas' de rigoler,
Surtout lorsque madam' l'ip'lette
A l'air d'vouloir nous empêcher d'déménager.
Sans la brusquer, on lui dit: La p'tit' mère,
Ça n'servirait à rien de vous foutre en colère,
Écoutez-nous et rentrez vit' chez vous,
Et restez bien tranquill' si vous n'voulez y'cevoir

4^e Couplet.

Quand viendra la grève générale
Et qu'ils s'rout las de crever de faim, les ouvriers,
Ce jour-là nous f'rons la Sociale,
Au grand chambard nous ne serons pas les derniers.
On nous verra au cri de « Vive l'Anarchie! »
Ecraser d'un poing fort l'ignoble bourgeoisie
Et, supprimant patrons et gouvernants,
Nous venger en un jour de nos misères de mille ans!

Refrain.

Un', deux, trois,
Marquons l'pas,
Les chevaliers d'la cloch' de bois.
Un', deux, trois,
Marquons l'pas,
C'est là terreur des bourgeois!
Serrons les rangs
Et portons éraquement
Le gai drapeau
Des anti-propios!

²³¹ . Foucault, Michel, *Surveiller et punir...* , op.cit.

ne intelligent, ajoutai-je, « croire que ce qui est » sur le trottoir de gauche comme « acte de sautoite. » ne répondit pas ; dédaigneusement s'éloigna en machonnant épithètes d'imbécile et

le plus fou ?
 avait enfermé, était-ce
 t-ce moi ?
 et la société tout entière
 es institutions mérité-
 niste ?
 n jeune homme à vingt
 cents, à ses amis, à son
 t son travail, à tout ce
 pour en faire une ma-
 pour lui apprendre à
 son semblable, et lui
 trois ans durant,
 te et criminelle folie !

UNE LIQUETTE.

Liberté !

ti, les camarades de Beau-
 me réunion publique,
 us de 300 personnes

seance en démontrant
 nt tout le monde souf-
 essité d'un chambarde-

a été gobé des prolo-
 essaler, — et ce n'est

vier prend la parole. Il
 plus la société se divise
 es ; les creve-la-faim
 e-truffes de l'autre. Or,
 mistoufle dont souffre
 elle-même ; elle est une
 actuelle.

pour que tout le monde
 aut que l'autorité et le
 ça fait, quand personne
 d'accaparer les riches-
 a fin de la misère car,
 disposition les moyens

our le mieux, sans ani-

Ce serait idiot si ce n'était bougrement triste !

Les Anti-Propriétaires

PAR JULES JOUY.

Air: *On les guillotina messieurs les propriétaires.*

A. PORNEY.

REFRAIN.

On les démenagera,
 Les malheureux locataires ;
 On les démenagera ;
 Le concierge en crévera.

Vous qui n'avez pas d'argent,
 Demandez, les pauvres héres,
 L'coup d'épaule intelligent
 Des anti-propriétaires.

(*Au Refrain*).

Honnêt's filles sans le rond,
 PAF's et tristes ouvrières,
 Lugubre chair à patron,
 Nous sauv'rons vos pauv's affaires.

(*Au Refrain*).

Pauvres vieillards aux abois
 Dont les fils sont militaires,
 Appelez la cloch' de bois :
 Elle sonn' pour tous nos frères.

(*Au Refrain*).

Tristes veuves sans emploi,
 Petits goss's restés sans pères,
 A la barbe de la loi
 Nous soulag'rons vos misères.

(*Au Refrain*).

Vous qui rôdez sous le ciel
 En regardant l'eau des rivières
 De vos maqu'reaux maitr' d'hôtel
 Nous défonçons les caftières.

(*Au Refrain*).

Du rez-d'chaussé jusqu'en haut
 Sur les pip'lets déletères,
 Nous cogn'rons et, s'il le faut,
 Nous ouvrirons les portières.

On les démenagera,
 Les malheureux locataires ;
 On les démenagera ;
 Le concierge en crévera.

venir des ampu-
 biant de raisons
 Tareillement
 d'autres bonin-
 fères : ils pré-
 expliquent au
 leur tout un e-
 ils doivent vis-
 afin d'être en-

Aussi, j'ai
 neurs en gré-
 draps et je
 soient obligé
 conditions qu-
 puierais de la

Plus mari-
 Gard ont été
 Bibao est
 dont tous les
 chés d'explo-
 Les grosse
 l'occasion d-
 droits une f-
 lieu ; seule-
 de bonne
 cessé.

Les gueul-
 tion de de-
 sans réduct-

Les capit-
 gueule, re-
 tions ; mais
 dents et se-
 baissé le c-
 des mineur

Ils ont e-
 Nom de
 Ça leur :
 douloureux
 En effet,
 se laisser
 prouvé.

L'autre j-
 marcheren-
 la farando-
 bades ont-

Les capi-
 diminution
 la grève a

Les ple-
 digérer à
 définitive-
 ne voudro

Puisque
 faut que j-
 tous les b-
 teur que l-



